

commerce et de fabrication qui existent dans les pays voi-sins ; on peut établir des communications entre les rivières ; par le seul moyen d'un courier direct de Nancy à Lyon, on peut changer la face de nos relations avec cette ville, et avec le midi ;..... que sai-je ? Tout reste à faire, tout reste à créer. Mais la science de l'administration ne s'acquiert pas sans étude et sans travaux ; et la détestable éducation que nous avons tous reçue, principalement en cette *province ;* les entrâves de tout genre qui nous ont enchaîné, l'ignorance profonde où nous avons végété, s'oppoferont long-temps encore à ce que nous ayons une bonne administration ; nos enfans seuls en jouiront, car j'espère qu'ils se préserveront de ce ridicule orgueil, qui fait que chacun de nous se croit également propre à tout, à être juge, administrateur, etc. etc. Une bonne éducation, l'instruction plus répandue sont un grand remède à ces maux.

Nancy, 29 novembre 1792, l'an premier de la République.

EXAMEN
DU SENTIMENT
DE M. ROLAND
DE LA PLATIERE.

EXAMEN
DU SENTIMENT
DE M. ROLAND DE LA PLATIERE,

SUR les Troupeaux, ſur les Laines, & ſur les Manufactures.



A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, Hôtel de Meſgrigny, rue des Poitevins, N°. 13.

1787.

AVIS

DE L'ÉDITEUR.

M. l'Abbé Carlier débuta dans la carriere des lettres en 1752, par l'obtention de deux prix à l'Académie d'Amiens; l'un, sur un sujet d'histoire, l'autre sur un sujet de commerce.

Il commença, dans la même année, ses premieres recherches & observations sur les Troupeaux de bêtes à Laine. Elles furent couronnées, en 1754, par la même Académie. Le sujet du prix étoit la question : *comment on pourroit perfectionner la qualité, & augmenter la quantité des Laines de France, &c.* Le Gouvernement prit connoissance du Mémoire, & en parut satisfait.

On engagea, dans le même temps, M. l'Abbé Carlier à revoir la traduction

de l'Inſtruction de M. Haſtfer ſur les bêtes à Laine. Il compoſa l'Avertiſſement en tête de cet ouvrage, qui fut imprimé en 1756.

Il fut auſſi chargé d'approfondir de plus en plus cet objet de commerce. Il s'en acquitta, en donnant ſucceſſivement au Public, par ordre & aux frais du Gouvernement, trois ouvrages ſur le même ſujet, & en 1770, ſon Traité des bêtes à Laine, en deux volumes *in*-4°., fruit de ſes voyages depuis 1762 juſqu'en 1769, & de l'analyſe de plus de trois cent Mémoires que l'Adminiſtration lui adreſſa.

Vers la fin de l'année 1763, M. l'Abbé Carlier finit l'impreſſion de ſon hiſtoire du Duché de Valois en trois volumes *in*-4°. Il avoit remporté, les années précédentes, deux prix d'hiſtoire à l'Académie de Soiſſons; un troiſieme & un quatrieme prix à l'Académie des Inſcriptions de Paris, ſur l'état des Sciences en France, & ſur l'état de la Marine &

du Commerce maritime de ce Royaume ſous les deux premieres races. Il avoit auſſi composé une Diſſertation ſur le Sabat ſecond, premier, pour expliquer un texte de S. Luc; le Journal hiſtorique du voyage de M. l'Abbé de la Caille au Cap de Bonne-Eſpérance & trois Ecrits & Mémoires ſur l'huile de Faine.

Il fit de nouveaux voyages & recherches à ſes frais, depuis 1771 juſqu'en 1784 le réſultat en eſt contenu dans deux derniers écrits ; l'un, ſous le titre de *Mémoire ſur les moyens de perfectionner les Laines de la France*, ſuivi d'obſervations hiſtoriques ſur l'état ancien & ſur l'état actuel des Troupeaux d'Eſpagne & d'Angleterre ; l'autre, du mois de Janvier 1785, contenant des Remarques ſur l'Inſtruction de M. Daubenton pour les bergers & pour les propriétaires de Troupeaux, combinées avec un ancien berger qu'il s'étoit attaché depuis nombre d'années.

Indépendamment d'une ſeconde Edition du Traité des bêtes à Laine qui devoit paroître inceſſamment ſous un format plus commode & dans un ſtyle plus concis, ainſi que M. l'Abbé Carlier l'annonce à la page 8 des Remarques du berger, & dans la Note à la fin de cet Examen, il s'étoit propoſé de donner au Public un petit écrit qui auroit paru vers la fin de chaque année. On y auroit trouvé raſſemblés tous les faits anciens & modernes, & principalement les découvertes de l'année précédente, relatives au gouvernement des Troupeaux, aux qualités des Laines, aux fonctions des bergers, *&c.*

M. l'Abbé Carlier laiſſe, de plus, le canevas d'un Supplément à l'Hiſtoire du Duché de Valois. Ce Supplément renfermera une deſcription topographique de toutes les villes, bourgs, villages, hameaux, *&c.* de ce Duché. Il n'y aura rien d'omis de ce qui a rapport au ſite, au commerce,

à la distance de chaque endroit aux villes circonvoisines, aux anciens & nouveaux chemins, aux productions particulieres, aux genres de culture, *&c.* à tout ce qui est relatif aux églises, seigneuries, fiefs, leurs étymologies, *&c.*, *&c.*; détails aussi intéressans qu'essentiels aux personnes qui ont en leur possession le corps de l'ouvrage. On sera très-soigneux d'éviter les répétitions, en citant les pages du volume où les faits seroient déjà consignés.

Ce projet ne restera pas sans exécution: Quelques amis & correspondans de feu M. l'Abbé Carlier, aussi désintéressés qu'éclairés, ont bien voulu se charger de conduire l'ouvrage à sa fin.

M. l'Abbé Carlier étoit né à Verberie, le 7 Septembre 1725. Il fit ses premieres études sous feu M. Cazin, curé de Saint-Vast-lès-Verberie, & doyen du canton, homme d'un mérite rare, tant par sa piété & ses lumieres, que par ses autres qualités, qui le rendoient cher à la so-

ciété. Il les acheva au college de Beauvais. Il fut enſuite Queſteur de ſa Nation dans l'Univerſité de Paris, où il fit ſon droit, & prit ſes degrés de Bachelier en Théologie. Il ſe fixa auſſi-tôt, pour la facilité de ſon travail, au college des Quatre-Nations, où il reſta juſqu'en 1762. Il fut Préfet de cette maiſon pendant pluſieurs années. C'eſt dans ce lieu, & vers ce temps, qu'il compoſa & fit imprimer ſon hiſtoire du Duché de Valois. Le deſir de tout vérifier, qui le guidoit dans toutes ſes opérations, le décida à quitter le ſéjour de la capitale, ſentant bien, comme il le dit pluſieurs fois, que les connoiſſances, en fait d'économie rurale, & particulierement celles relatives aux Troupeaux & aux Laines, ne peuvent s'acquérir au fond des cabinets, mais à la ſuite des Troupeaux, par des liaiſons intimes avec les bergers inſtruits, les laboureurs, bouchers, mégiſſiers, marchands, *&c.*

Feu ſon pere, étoit Prevôt Royal de Verberie; il vint à mourir en 1773. Pluſieurs perſonnes honnêtes du lieu, & celles du reſſort de la Châtellenie, qui comprend ſeize à dix-ſept Paroiſſes, engagerent & preſſerent même M. l'Abbé Carlier de ſuccéder à ſon pere. Il ſe rendit à leurs inſtances, obtint la place, & l'occupa juſqu'en 1785. La maniere avec laquelle ces deux derniers Prevôts s'acquitterent des fonctions de leur charge, conſervera, pendant pluſieurs années, aux vaſſaux de M. le Duc d'Orléans, le ſouvenir de la perte qu'ils ont faite.

M. l'Abbé Carlier avoit la vue très-foible. Il fut en partie privé de l'uſage de ce ſens pendant ſon voyage dans le Berry & dans la Sologne au printems de l'année 1776. Cette infirmité fit des progrès au point que, dans les derniers tems de ſa vie, il ne voyoit plus aſſez pour lire & écrire. Cette circonſtance,

& quelques autres locales & particulieres, le déterminerent à résigner son office de Prevôt. Il doit la rédaction & la publicité de ses derniers écrits, au zele & à l'attachement qu'avoit pour lui le sieur Duclos, son Secrétaire, & son principal coopérateur depuis dix ans.

Après avoir combattu la plus grande partie de sa vie contre les sensations pénibles d'une santé très-délicate, il mourut le 25 Avril dernier dans le sein de sa patrie, à laquelle il laisse des marques non-équivoques de son amour & de ses sentimens religieux. Il étoit âgé de soixante-un ans sept mois & demi.

Le Roi l'avoit nommé, en 1754, au Prieuré simple de Notre-Dame d'Andrezy, Diocese de Sens Il conserva ce bénéfice jusqu'à sa mort, plus comme une marque honorable des bontés du Souverain à son égard, que par tout autre motif.



AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

CET examen n'eſt pas une récrimination contre l'Ecrivain dont les opinions ſont diſcutées. On n'a deſſein que de les analyſer. Il a fallu compulſer, extraire & réduire, combiner des propoſitions diſperſées ſous divers titres, afin de les préſenter au lecteur inſtruit, ſous un point de vue plus clair. On combat ici celles qui militent avec l'expérience & avec les pratiques de toutes les nations. Tel eſt le ſyſtême anglois modifié pour les Troupeaux, adapté à notre ſol. Les égards dûs à l'auteur, lui ſont déférés touchant la néceſſité & la poſſibilité d'améliorer nos Laines, la multiplicité & la rigidité des réglemens, le crédit excluſif des Fabricans opulens & l'étendue de leur fabrication ; la gêne & la contrainte qui ont fait abandonner parmi nous, un grand nombre d'atteliers du ſecond ordre, d'où ſortoient

des étoffes ſolides & durables ; l'abus de proſcrire l'uſage des pelades & de certaines Laines nationales pour tels ou tels draps, *&c.* ; mais ces ſujets ne ſont ni aſſez approfondis ni aſſez développés.

La diſcuſſion qui ſuit tend à remédier au mal, à favoriſer la perfection & l'avancement de notre commerce en draperie. L'auteur cité embraſſe tout ce qui a rapport aux Troupeaux, aux Laines, & aux Manufactures. Il paſſe en revue, & n'omet aucune des parties eſſentielles. Ses ſentimens ſont réfutés ou éclairés, produits avec la préciſion qu'on a cru néceſſaire.

Le réſultat de cet examen offrira un apperçu net des moyens de perfectionner parmi nous chacun des trois objets. On ſoumet les jugemens portés dans cet écrit, à celui des gens de l'art & du public impartial.



TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce Volume.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

Fin de la Table.



EXAMEN DU SENTIMENT DE M. ROLAND DE LA PLATIERE,

Sur les Troupeaux, ſur les Laines, & ſur les Manufactures.

Le texte qui ſuit a donné lieu à cet examen.

En corrigeant cette feuille, je lis, dit M. Roland de la Platiere (*a*), « Journal de Phyſique, Avril 1784, ſur les *moutons*, un nouveau Mémoire de M. L. Carlier; encore un Mémoire de M. L. Carlier! Les auteurs du Journal de Phyſique manquent donc de Mémoires? »

Le ſens de cette tirade eſt trop délié pour être ſaiſi ſur-le-champ. Eſt-ce reproche ou plaiſanterie?

(*a*) Encyclopédie, Manufactures, Arts & Métiers, fin de l'article *mouton*, *page* 208.

MM. du Journal de Physique ont inséré dans la feuille de Juillet 1779, un *Mémoire* sur l'éducation des Troupeaux, les Laines & les Manufactures, par M. Roland de la Platiere. La marche & le plan ont pour bases plusieurs propositions du *Mémoire* de M. L. Carlier, couronné par l'Académie d'Amiens en 1754 Trente années de méditations & de recherches ont décidé M. L. Carlier à changer d'avis sur les moyens de perfectionner nos Laines nationales. Il simplifie, il rédige. Il réunit le fruit de ses travaux dans un nouveau Mémoire sur les Laines, suivi d'observations historiques & économiques sur les troupeaux d'Espagne & sur ceux d'Angleterre. MM. du Journal de Physique l'inserent dans les feuilles de Février, Mars & Avril 1784. On ne voit pas qu'il y ait, dans ce procédé, matiere à reproche.

M. Roland de la Platiere manque de Mémoire, on dissimule que les trois cahiers lui ont été communiqués manuscrits, au mois de Mai 1781. Il a même produit des remarques auxquelles, il est vrai, M. Carlier n'a pas cru devoir déférer.

Sa réflexion est donc une plaisanterie, une saillie, ou, si l'on veut, une pointe de M. de la Platiere, qui a voulu s'égayer.

M. Roland de la Platiere ne doit pas être confondu avec le commun des littérateurs. Il est

avocat, inſpecteur-général des Manufactures, membre d'Académies. Il ſe donne pour doué des connoiſſances & des talens requis, à l'effet de traiter en grand ſon ſujet. Il a lu toutes les productions du genre, & a reconnu, dans tous les auteurs, une incapacité qui l'a décidé à ſe montrer.

« Il annonce (*a*) qu'il a viſité les Troupeaux, » conſidéré la maniere de les conduire, & ſuivi » le réſultat de leur éducation; enfin, qu'il a » vu par lui-même depuis les rives de l'Oder » juſques par-delà la Tamiſe, & depuis les » plaines de la Pouille & les montagnes de la Ca- » labre, juſqu'aux marais de la Nord-Hollande. »

Ses lectures n'ont pas été auſſi fructueuſes que ſes voyages : « Qu'ai-je appris dans les livres? » ajoute-t-il (*ibid.*), l'avouerai-je? L'ignorance » & l'erreur de la plupart de leurs auteurs..... » On ne peut en conſulter aucun, ſans qu'il reſte » l'amertume d'avoir perdu ſon temps. »

C'eſt, ſelon lui, (*b*) un abus énorme, malgré l'antiquité & l'univerſalité de l'uſage, de prépoſer des bergers & des chiens à la conduite des moutons, d'admettre la diverſité des branches en fait de bétail, de parquer en pleins champs, & d'abriter les Troupeaux dans des bergeries pen-

(*a*) Encyclopédie, *pag.* 137, colonne 2.

(*b*) *Page* 159, colonne 2.

dant l'hiver; theſe abſurde ſoutenue par « ces
» ergoteurs, ces gens à petits moyens, qui n'ont
» pas l'eſprit de voir le bien, qui, quand ils l'au-
» roient, n'auroient pas l'honnêteté de le dire,
» qui, quand ils l'auroient, n'auroient pas l'énergie
» de le faire, ſi toutefois ce n'étoit pas un moyen
» de les pouſſer ou de les enrichir. »

Voilà, dans la perſonne de M. Roland de la Platiere, un Jaſon moderne, voyageant & combattant pour conquérir la toiſon d'or.

A quels expédiens recourir pour nous procurer, ſinon des toiſons d'or, au moins de l'or pour nos toiſons ?

M. Ròland de la Platiere annonce un plan dont il ſe promet les plus grands ſuccès. *Quid dignum feret hìc tanto promiſſor hiatu.* Il rejette les expédiens ſimples, & dédaigne les *petits moyens*, pour arriver à de grands effets qu'il veut amener par de grandes cauſes.

Il conſidere les Laines ſous les trois points de vue généraux : 1°. par rapport aux animaux qui les produiſent : 2°. relativement aux claſſes, propriétés & qualités : 3°. eu égard au parti qu'on en tire par la fabrication. Quoique ſa marche ne ſoit point partout clairement tracée, nous tâcherons de la ſuivre, tantôt pour nous inſtruire, tantôt pour le combattre.

PREMIERE PARTIE.

Éducation des Troupeaux.

DEUX méthodes générales ont été diverses fois proposées & tentées pour améliorer nos Troupeaux de bêtes à laine ; l'une *espagnole*, l'autre *angloise*. La premiere exige la surveillance & la coopération des bergers & des chiens : l'autre abandonne les Troupeaux à eux-mêmes dans de vastes pâturages enceints de palis ou de haies, sans conducteurs & sans gardiens.

L'objet du Mémoire de M. Carlier, de ses observations sur les régimes espagnol & anglois, étoit de démontrer que les pratiques de chaque systême ne peuvent être adoptées en France, sans les soumettre à des modifications & des restrictions qui les ramenent chacune, pour le fond, à nos maximes générales & usuelles.

M. Daubenton, de l'Académie Royale des Sciences, a publié, en 1782, une *Instruction pour les Bergers*, qui tend à établir en France, le gouvernement des bêtes à laine *trasumantes* d'Espagne, à l'effet d'obtenir une qualité de Laine semblable à celle de ce bétail. M. Dau-

benton poſe ſes principes d'après des expériences faites ſur un Troupeau d'individus choiſis, & formé près de Montbard.

M. Carlier a mis au jour, en 1785, ſur cette inſtruction, des remarques & réflexions combinées avec un ancien berger. On y démontre que le climat & les nourritures locales décident la qualité des Laines. On doit à la droiture des vues de M. Daubenton, la juſtice de s'être retracté depuis, à l'exemple de M. Carlier, ſur ce qui regarde l'extraction & le croiſement des bêtes à laine étrangeres.

M. Roland de la Platiere, alors Inſpecteur des Manufactures de Picardie, a publié, en 1779, (Journal de Phyſique, Juillet), un Mémoire tendant à perſuader que les pratiques de l'éducation angloiſe méritent ſeules nos attentions. C'eſt une eſpece de compte rendu de la formation & de la manutention d'un Troupeau adoptif de bêtes à laine angloiſes, établi dans le Boulonnois, par le ſieur Delporte. Cette production eſt ſucceſſivement tranſcrite par partie, amplifiée, gloſée, commentée dans la nouvelle Encyclopédie, articles *Laine*, *Mouton*, ainſi qu'aux mots *Manufacture & Draperie.*

Les vues qui dirigent M. Roland de la Platiere dans l'adoption du ſyſtême anglois, ſont remar-

quables. Il veut éclairer, sur ses intérêts, une nation ignorante & foible (la France) (*a*) par l'exposition des erremens d'une autre nation (l'Angleterre) dont les lumieres & l'industrie doivent, suivant lui, régler, dans les opérations économiques, tous les peuples du monde connu.

Quel est donc, d'après M. Roland de la Platiere, le régime à la faveur duquel nous pouvons obtenir, à l'exemple des Anglois, la production d'une Laine propre à remplir ou à prévenir les besoins de notre fabrication?

C'est une question qu'on ne peut résoudre que par le rapprochement de traits & de notions épars dans le Mémoire de M. Roland de la Platiere, imprimé en 1779, ainsi que dans le volume cité de l'Encyclopédie.

L'exposition de la méthode angloise, telle que M. Roland de la Platiere la suppose, doit naturellement précéder celle de son plan.

RÉGIME DES TROUPEAUX

En Angleterre.

« Il n'y a, en Angleterre, ni bergers ni chiens » pour la garde des Troupeaux. Ils sont contenus

(*a*) *Page* 402, col. 2.

» dans de vaſtes enceintes de haies, de paſis, &
» de murs quelquefois (*a*). Les nourriciers n'ont
» donc point de frais à faire à cet égard, ils dé-
» penſent moitié moins que nous ſur toutes les
» autres avances qu'exige cette culture, & elle
» leur rapporte moitié plus qu'en France.

» On voit (*b*), le long des côtes ſurtout,
» d'immenſes prairies couvertes de Troupeaux.
» C'eſt un ſpectacle intéreſſant que la groſſeur,
» l'embonpoint de ces animaux, leur blancheur
» éclatante, leur air étonné & fugace, ſemblable
» à un troupeau de biches ou de daims qu'on
» ſurprendroit dans une forêt.

» (*c*) L'inſpection de ces bandes d'animaux
» eſt confiée à des ſurveillans qui les viſitent de
» temps en temps, & qui en ont ſoin... On
» leur donne un ſcheling par acre de pâturages,
» ſur leſquels vivent les Troupeaux, & l'on nour-
» rit environ dix moutons ſur un acre en été,
» & de trois à quatre en hiver.

» Pour l'engrais... liberté, repos, bonne &
» ample nourriture, & nul autre ſoin; telle
» eſt la méthode preſque inactive & très-peu

(*a*) *Page* 156, col. 1.

(*b*) *Ibid.* note.

(*c*) *Page* 157, col. 1.

» dispendieuse des Anglois. Dans un abondant » pâturage, ceint de haies, de fossés ou de barricades, ils mettent & laissent leur Troupeau, » sans paroître y plus songer. Beaucoup de fer- » miers, beaucoup même de propriétaires & » d'autres habitans des villes, & qui n'ont pas » d'idées de l'économie des champs, spéculent » & font des profits considérables sur cet objet ».

NOTE sur la Méthode angloise.

Nous n'avons rien à envier aux Anglois sur les fruits de la vie libre & presque sauvage. Ce n'est pas le tout de voyager, il faut observer. Si M. Roland de la Platiere l'eût fait, il auroit pu découvrir aux frontieres de la Champagne & de la Bourgogne, du Dauphiné & de la Provence, & dans plusieurs cantons de nos provinces méridionales, une prodigieuse variété d'usages, à la faveur desquels nombre de moutons *bocagers* ou *bisquins*, *sublaires*, &c. s'élevent & se multiplient sans bergers & sans chiens, & presque sans frais de nourriture; mais cette méthode, qui n'en est pas une, ne peut être ni adoptée ni imitée dans l'intérieur du royaume. Le Mémoire de M. Carlier en contient la remarque.

M. Roland de la Platiere a lu, avec plus de

ſoin, les obſervations ſur les Troupeaux & ſur le lanifice des Iſles Britanniques. Il s'eſt réformé en conſéquence. Il ne propoſe plus le régime anglois à imiter dans toutes ſes parties, comme au Mémoire de 1779. La diverſité des ſols & des productions l'a convaincu des obſtacles qui s'oppoſent à l'execution de ce plan.

Il convient aujourd'hui (*h*) de la neceſſité d'un abris pour nos Troupeaux *contre le froid, parce qu'il durcit la Laine contre l'humidité & les pluies, parce qu'elles préparent des germes à la pourriture.* Il auroit pu ajouter, parce qu'elles enlevent ou précipitent le ſuint.

Il voudroit aſſujettir au même traitement les nourriciers des Iſles Britanniques. Nous ſommes, à cet égard, d'un ſentiment contraire. Nous penſons qu'ils ont intérêt de perſiſter dans leurs erremens, & cela par des raiſons ſenſibles.

Il ſe fait en Angleterre une très-grande conſommation en chair de mouton. La manutention générale des bêtes à laine eſt moins une éducation d'éleves qu'un engrais. L'abondance & le bas prix des pâturages naturels & artificiels favoriſent la multiplication, accélerent la croiſſance & l'embonpoint du bétail. L'onctuoſité du ſuif des

---

(*a*) *Page* 160, col. 1 de l'Encyclopédie déjà citée.

chairs, pénétre habituellement les filets des toisons & renouvelle le suint que les pluies précipitent ou dissipent. Les pâturages & les fourrages sont plus chers parmi nous, parce qu'ils sont plus précieux à notre agriculture.

L'abondance des nourritures forme & fortifie le tempérament des individus. Elle produit aussi des toisons plus épaisses & plus serrées que les nôtres. Le bétail est, par-là, garanti de l'impression des frimats & des pluies. Les herbages imprégnés des vapeurs salines de la mer, aux côtes surtout, donnent moins de prise que chez nous, aux accidens de la pourriture.

La plus grande quantité des Laines récoltées en Angleterre est à peigner; elle s'emploie en étoffes rases & séches.

Notre fabrication exige, pour la consommation nationale, beaucoup plus de Laine à draper, que de Laine à peigner.

Les pluies & le lavage à dos pratiqué par les Anglois, en enlevant des toisons une partie de leur suint, en font baisser le prix dans la vente à l'étranger; mais l'immense débit des étoffes rases & légeres, dédommage la nation de cette espece de déchet. Le bon suint, fomenté de la maniere qui sera ci-après expliquée, constitue, en quelque sorte, l'essence de la Laine à draper.

Nous en tirerons l'induction, que les bergeries inutiles en Angleterre, sont nécessaires en France.

Ces observations doivent restreindre à une utilité très-bornée pour notre négoce, les essais du Boulonnois, quand même le plan annoncé par M. Roland de la Platiere prendroit faveur.

Exposons ce plan, & voyons si l'on peut en obtenir le même résultat, les mêmes avantages que ceux de la méthode angloise.

PLAN

D'éducation, gouvernement, conduite, manutention, régime ... proposés par M. Roland de la Platiere.

L'exposition de ce plan comprend la description d'un Parc domestique permanent, & des regles sur le régime des animaux contenus dans le Parc.

§. PREMIER.

PLAN & Description du Parc. (*a*)

Emplacement le plus aéré possible, de trente toises sur vingt-six (environ un demi-arpent sept perches de Roi) pour quatre cent bêtes.

Clos de murs dans le pourtour, au lieu de haies ou de claies, divisé en quatre parties par des palissades.

(*a*) *Page* 203 de l'Encyclopédie.

Angars ou appentis intérieurement le long des murs ; rateliers contre les murs ; auges ſous les rateliers.

Chauſſée en cailloutage de trois à quatre pieds de largeur le long des angars, & de ces angars à l'entrée du Parc.

Paliſſades de diviſion à claire-voie, formées de planches refendues ſur la largeur de trois pouces, & ſoutenues de trois poteaux fichés en terre de ſix en ſix pieds : premiere traverſe à ſix pouces de terre : ſeconde, quatre pouces plus haut : troiſieme, de même : quatrieme, à ſix pouces : cinquieme, à huit pouces : ſixieme, même intervalle que de la quatrieme à la cinquieme : portes d'entrée & de communication pour chaque diviſion.

Litiere de paille ou de fougere ſur le terrein, entre les chauſſées : rigoles pour l'écoulement des eaux : foſſe à fumier : loge pour le berger, & ſerre à l'uſage du Parc.

§. II.

RÉGIME pour le Troupeau : Regles. (*a*)

1°. Renoncer à toute idée d'établement dans les bergeries : point de forme à choiſir : la meil-

(*a*) Encyclopédie, *pages* 202 & 203.

leure ne vaut rien : huit jours d'étable suffisent pour faire dépérir un Troupeau.

2°. Qu'on choisisse les plus belles brebis du pays, celles qui ont la laine la plus fine, la plus longue, la plus serrée, & qu'on les accouple avec de beaux béliers anglois.

3°. Nourriture fraîche... herbages abondans...; navets, choux, colza, carottes, *&c.*

4°. Qu'on donne en tout temps plus à paître aux Troupeaux.

5°. Qu'on varie & mêle les nourritures vertes & aqueuses avec les nourritures chaudes & séches, suivant les temps & les circonstances.

6°. Qu'on croise souvent les races, c'est-à-dire, qu'on change fréquemment les béliers, évitant de les prendre parmi les éleves du Troupeau même où ils doivent servir.

REMARQUES sur le Parc & sur le Régime.

M. Roland de la Platiere articule, dans le Mémoire de 1779, que les Anglois sont dans l'usage de placer, un nombre de quatre à dix bêtes par acre, environ quatre-vingt-cinq perches. A ce compte, le Troupeau de quatre cens bêtes devroit occuper un espace de plus de quatre

arpens, meſure de Roi, au lieu du demi-arpent ſept perches qui forme le clos.

Les Parcs anglois ſont entourés de haies, de foſſés, ou d'une enceinre quelconque à claire-voie, qui n'arrête point les courans d'air. Ici les murs ou les combles des angars ferment toute iſſue à l'air ambiant.

Les murs de douze pieds de haut, la fondarion compriſe, doivent être bâtis à mortier de chaux. L'argile & le renduit qui la couvre, détachés par les pluies & par les gelées, laiſſeroienr des vides où les rats, les reptiles & les inſectes ſe retirent. Leur conſtruction, jointe à celle de la charpente, des lattes & des tuiles, des rateliers & des auges, des palis & des portes, des chauſſées pavées, ferrées ou caillourées, de la foſſe à fumier, de la loge du berger, & de la ſerre à l'uſage du Parc, exige une dépenſe de cinq à ſept mille livres.

L'auteur s'écarte encore, en ce point, du ſyſtême reçu en Angleterre, « où, de ſon aveu, (*a*) » l'on a pour principe, dans toutes les méthodes, » de réunir toujours les meilleurs effets à la plus » grande économie, & où l'on néglige l'avan- » tage qui réſulteroit d'un abri quelconque qui

---

(*a*) *Page* 159, col. 2.

» n'indemniseroit pas des frais à faire pour l'ob-
» tenir. »

Abstraction faite d'une dépense que les trois quarts des nourriciers du royaume sont hors d'état de supporter, voyons si l'on peut tirer du Parc muré, l'utilité projetée.

Le bétail, dit-on, vivra en liberté.

La distribution du clos ne présente pas cette idée, mais plutôt celle d'une prison, eu égard au nombre de quatre cens individus.

Le même Troupeau voyageant par les champs, ne seroit-il pas plus libre, quoiqu'observé par un berger, & contenu par des chiens ? Il est de fait qu'il y respireroit un air plus pur, & que l'exercice le préserveroit de plusieurs maladies occasionnées par le repos & l'inaction.

Les moutons, ajoute l'auteur, ne redoutent rien tant que la pluie ; l'abri des murs & des angards les en défend, ainsi que de la pourriture qui en est une suite.

L'assertion est vraie quant au bétail couvert d'une laine à meches droites & peu serrées, comme celle de la branche du Boulonnois. Les Troupeaux à laine tassée, frisée ou retapée, n'éprouvent pas la même impression, hors les cas d'une averse extraordinaire & d'une pluie d'orage.

La

La pourriture *humide* eſt cauſée par les nourritures d'herbages imprégnés de pluie ou de roſée, par les plantes aqueuſes ou ſpongieuſes, jamais par l'eau qui, pénétrant la laine, morfond les bêtes, cauſe des réfroidiſſemens ſouvent mortels, ou diverſes maladies cutanées, telles que la gale, *&c.* M. Roland de la Platiere confond ici les influences extérieures avec les intérieures.

Le Troupeau du Parc permanent ne ſera abrité que d'un côté. Le vent portera la pluie juſqu'aux rateliers des autres angars, humectera, mouillera ou corrompra les mangeailles. *Voyez* les Remarques du Berger, *page* 8.

Ce Parc permanent enleve à notre agriculture les deux profits inappréciables de la fumure des terres par le Parc d'été, & d'un engrais plus ſubſtantiel par le fumier des bergeries.

Cette reſſource n'eſt point conſidérée en Angleterre. « Les Anglois, dit M. Roland de la
» Platiere, (*a*) font peu de fumiers. . . . Les
» terres y ſont, en général, un fond de ſable
» plus ou moins mêlé d'argille. On y voit, beau-
» coup moins qu'en France, de terres en culture,
» & beaucoup plus en prés, prairies ou pâtures...
» Les moutons ſont toujours en pleins champs,

(*a*) Mémoire 1779, *pag.* 19.

» & leur crotin eſt le ſeul engrais qu'on donne
» aux pâturages ſur leſquels ils vivent. »

Cette oppoſition d'uſages & de beſoins eſt clairement diſcutée, §. III. du Mémoire de M. Carlier, ſur les Laines, (Journal de Phyſique, Février 1784, & fin des Obſervations hiſtoriques ſur les Troupeaux d'Angleterre, même Journal, Avril ſuivant.)

Convenons que la paille, la fougere, *&c.* jonchées ſur le terrein d'entre les chauſſées, produiront du fumier; mais quelle en ſera la vertu pour l'amendement des terres ? Les moutons n'y dépoſeront point la totalité de leur fiente & de leur urine; les pluies & le ſoleil en altéreront la qualité : celles dépoſées ſous les angars & ſur les chauſſées ſeront à pure perte; balayées & portées dans la foſſe à fumier, elles auront perdu tous leurs ſels.

Si *la Laine participe de l'âpreté & de la rudeſſe des hivers, à proportion qu'elle y eſt plus expoſée*, elle doit néceſſairement être plus *dure* & plus ronde que celle des bergeries.

Les étés chauds produiront l'autre extrême; des ſueurs forcées & un ſuint factice, dans un eſpace où la chaleur ſe trouvera concentrée, rendront cette Laine molle & creuſe. Les ſeuls courans d'air, en pleine campagne, garantiſſent les

Troupeaux des impreſſions de l'excès de chaleur dans les climats tempérés.

L'arrêt de proſcription, prononcé contre les bergeries par la premiere regle du régime propoſé par M. Roland de la Platiere, n'eſt applicable qu'aux étables ſales, obſcures, baſſes & étouffées. Les logemens ſpacieux & élévés, où le grand air & le jour pénetrent par des ouvertures ménagées, réuniſſent tous les avantages qu'on peut ſe promettre pour la conſervation des Troupeaux. La captivité des individus n'eſt que momentanée. Ces retraites ſervent contre les intempéries. Aucune cauſe n'altere les Laines, le ſuc & la vertu des mangeailles. Le bétail y prend ſa nourriture dans des intervalles que la ſaiſon & le local permettent. On ne connoît pas d'exemples d'un ſeul Troupeau ſoigné, dont la ſanté ait reçu la moindre altération par l'hébergement d'hiver.

La néceſſité des bergeries eſt établie au Chapitre VI du Traité, à la *page* 8 des Remarques du Berge; Ydelot ſur l'inſtruction de M. Daubenton, (Paris, Gueffier, 1785) & par ce qui ſera dit ci-après ſur le ſuint.

L'exercice eſt l'antidote & le préſervatif, le remede même d'une infinité de maladies. Le Troupeau en ſera privé.

Il prendra, à la vérité, un prompt embon-

point, étant foutenu de bonnes nourritures : le Parc permanent propofé ne fera plus alors qu'un Parc de pouture ou d'engrais : le terme ordinaire de la vie des moutons fera réduit au même nombre de mois ou de femaines qu'ils auroient paffé d'années dans les exercices de nos méthodes ufuelles.

Ce qui a été dit jufqu'ici regarde le logement. Refte à pourvoir aux moyens de fubfiftance & de propagation.

Subfiftance. L'auteur en établit la bafe fur des nourritures fraîches ... des herbages abondans ... des navets, des choux, du colza, des carottes, *&c.* Il auroit dû citer les cantons du royaume, où l'on peut fuivre, pendant toute l'année, les regles qu'il prefcrit.

Quel eft le local où les étés brûlans, & les hivers rigoureux, permettent d'adminiftrer habituellement les nourritures vertes ? Les herbes fauchées perdront une partie de leur vertu dans le tranfport, par l'effet de la chaleur.

Le nourricier fera aftreint à trouver tous les jours, fous fa main, un faucheur, une voiture, des chevaux & un conducteur. Les herbes, celles même des prairies artificielles, fe flétriffent & manquent de fuc depuis la fin d'Octobre, juf-

qu'à la fin de Mars, ou n'ont qu'une propriété dangereuse.

Le partage du mouton est presque partout de brouter l'herbe très-courte des friches, des jacheres, des berges, des chaumes & des prairies, où la vache & le cheval ont pâturé.

En administrant aux moutons les herbes vertes des prairies naturelles ou artificielles, on enleve aux chevaux & aux bêtes à cornes, animaux si précieux à nos besoins, la ressource d'une nourriture qui leur est ordinairement réservée, soit en verd, soit en sec.

Combien de territoires où le bétail est nourri au sec la plus grande partie de l'année, & ne s'en trouve que mieux.

Il est de remarque, dans les campagnes, que le navet, la carotte & le choux, servent plus ordinairement à la vie des hommes qu'à celle des animaux, & que, de l'aveu de l'auteur, ces plantes, ainsi que les fourrages verds des prairies artificielles, pour le peu d'humidité qu'ils aient contracté, donnent la pourriture, aux moutons surtout.

Ces réflexions, une infinité d'autres que les cultivateurs de chaque canton peuvent suppléer, reléguent naturellement ces opinions singulieres

de M. Roland de la Platiere, dans la claſſe des ſpéculations.

Propagation. Les moyens de propagation qu'il donne, ne ſont pas mieux fondés.

M. Roland de la Platiere, après avoir édifié un logement diſpendieux, & pourvu largement à la ſubſiſtance du troupeau, détermine par la deuxieme & la ſixieme de ſes regles, la maniere de le former & de l'entretenir. Il aſtreignoit, en 1779, (*a*) tout nourricier jaloux de ſe procurer un troupeau parfait, à tirer d'Angleterre les mâles & les femelles qui doivent le compoſer.

Il eſt ici plus économe, & n'exige que des béliers anglois pour être accouplés avec les plus belles brebis du pays.

Si, comme on l'avance (*b*), les laines de Hollande & de Flandre ſont fort ſupérieures en qualité à celles d'Angleterre, pourquoi ne pas ſubſtituer à cet avis, celui de tirer des béliers, au moins de notre Flandre françoiſe? La reſſource ſeroit plus prompte & moins diſpendieuſe; le mouton de Flandre eſt égal en force & en cor-

---

(*a*) Mém., *page* 19.

(*b*) *Page* 80, art. Laine, col. 2, & *page* 269, art. Drap.

ſage, à celui d'Angleterre, & la laine en vaudroit mieux.

Le ſyſtème de renouveler ou de croiſer les races de chevaux & de moutons par des étalons étrangers, n'a plus de partiſans que parmi les intéreſſés à l'extraction de pareils étalons.

Le diſcrédit de cette méthode eſt fondé ſur l'expérience & ſur la maxime inconteſtable, que les *pâturages* font les races. L'auteur du Mémoire déjà cité (*a*) la développe, & la rend ſenſible au point de prévenir toute réplique raiſonnable. Voici ſes termes.

« Imaginer qu'une race choiſie ſe ſoutienne » ſans dégénérer partout où on la placera, ce » feroit un préjugé contraire à l'expérience, l'effet » d'une ignorance oppoſée aux premiers prin- » cipes de l'économie rurale, & à l'ancienne ma- » xime qui recommande d'aſſortir les races de » bétail à la nature des lieux (*b*); enfin, qu'il » eſt infiniment plus avantageux d'élever & de » ſoigner une branche de *pays*, que d'en établir

---

(*a*) Journal de Phyſique, Février, 1784, §. 1 & 2.

(*b*) *Voyez* Mémoire de M. Roland de la Platiere, 1779, *page* 23 & 24. Exemple frappant de moutons d'Angleterre & de Barbarie, dégénérés dans le Boulonnois même.

» une plus parfaite tirée d'une région lointaine.
» *Eligendum pecus ad naturam loci . . . . verna-
» culum pecus peregrino longè præstantius est.*
Colum:

» Le bélier est le germe & le soutien des races.
» le bas prix décide fort souvent les acheteurs à
» l'emplette d'un mâle ; ils le considerent sous
» le point de vue le plus opposé à leurs inté-
» rêts, c'est-à-dire, comme un instrument de
» propagation dont le travail avilira la chair &
» la toison.

» Fondés sur cette opinion, ils trient au temps
» de la castration, les plus beaux agneaux mâles,
» pour les convertir en moutons.

» Reconnoît-on, dans un ou deux agneaux,
» des dispositions à prendre graisse, des membres
» forts, un corsage avantageux, on les nourrit
» de lait, pour les vendre à l'âge de six semaines,
» deux ou trois mois, aux hôtels, dans les châ-
» teaux, ou dans les villes.

» Les propriétaires aisés des grands Troupeaux
» ont une ressource facile; qu'ils nourrissent bien
» le mâle & la femelle, ils auront des agneaux
» propres à devenir d'excellens béliers . . . Il y a
» cent expédiens, en France surtout, plus qu'en
» Espagne & en Angleterre, aussi variés que les

» territoires, pour remonter en peu de temps » un Troupeau dégénéré. »

Ce paſſage dit tout. S'élever contre les vérités qu'il contient, c'eſt combattre l'évidence. L'antiquité les a reconnues : elles ſont le réſultat du ſentiment unanime des cultivateurs & des nourriciers ; l'écrivain qui les expoſe, leur a rendu hommage, en leur ſacrifiant ſes premieres opinions. M. Daubenton en a uſé de même ; pluſieurs Corps académiques ont ſuivi ſon exemple. M. Roland de la Platiere donne enfin des armes contre lui, lorſque dans le long narré des moyens employés par divers peuples de l'Europe, pour améliorer leurs Laines, il termine chaque article par l'aveu que tous les Troupeaux extraits de l'étranger, du midi au nord, ont dégénéré. Il faut lire, dans ſon ouvrage, le récit des accidens qui ont ſucceſſivement accueilli le Troupeau du Boulonnois, depuis ſon établiſſement, juſqu'à préſent ; on achevera de ſe convaincre qu'un Troupeau quelconque ne peut réuſſir & ſe perfectionner que dans ſon ſol natal.

Les détails du Parc muraillé demandent néceſſairement la préſence d'un ſurveillant. M. Roland de la Platiere y pourvoit, en plaçant un *berger* dans une maiſon à côté de l'enceinte.

Qu'on n'abuſe point de l'analogie du nom de

berger avec celui de bergerie : on a vu que l'auteur profcrit abfolument cette derniere forte de retraite par la premiere des fix regles.

M. Roland de la Platiere a voulu imiter les Anglois ; il les furpaffe. Tout fe montre en grand dans fon plan ; une vafte enceinte de murs, une fuite de combles de bâtimens, des commodités de toutes les fortes, pour recevoir des mangeailles choifies, des promenoirs, des chauffées, des iffues de communication & de fortie, appartement d'un concierge, ferre ou garde-meubles de tous les uftenfiles propres au Parc, valets, chevaux & voitures, pour choifir & fournir les alimens. Voilà bien de quoi écarter les idées de bergerie ou d'étable, & faire naître plutôt celle d'un hôtel à mouton.

Il eft fâcheux qu'une méthode annoncée avec tant d'appareil, qui exige de fi grandes dépenfes, n'ait pas reçu la fanction que fon auteur s'en promettoit.

Les Anglois refufent de l'adopter, *parce que l'avantage qui pourroit en réfulter, n'indemniferoit pas des frais à faire pour l'obtenir.*

L'effai en eft fait dans le Boulonnois : *tout le monde ne ceffe de rire, & de fe moquer d'une telle fantaifie* (*a*). Les fauteurs du fyftême perfiftent : op-

(*a*) *Page* 197, col. 1.

positions des cultivateurs & des tertiens : procès ; insurrection de toute la province : sort du Troupeau en proie aux maladies, *&c.*

M. Roland de la Platiere cherche à capter la bienveillance ou le suffrage des Académies, par la distribution de son élégant Mémoire. Il reçoit, en réponse (*a*), ce jugement.... *On a cru que le soin des Troupeaux, s'il étoit trop grand, nuiroit à l'agriculture, & par contre-coup, à la population.*

Mal accueilli de toutes parts, il a cru pouvoir s'étayer de l'autorité d'Ellis & de Van Hastfer.

Les vues & les procédés d'Ellis ne sont applicables qu'au climat & au sol des Isles britanniques; beaucoup de détails minutieux qu'aucun berger n'ignore.

L'instruction d'Hastfer, publiée en 1756, par M. Carlier, est un amas de recettes hasardées, sans ordre & sans style. Boyer est présentement le seul auteur suivi en Suede.

M. Roland de la Platiere fait (*b*) le relevé de tout ce qui a été écrit sur les Troupeaux & sur les Laines par les anciens, & par les modernes, depuis le Mémoire de M. Carlier, couronné par

---

(*a*) *Page* 195, col. 2.

(*b*) *Page* 140, col. 1 & 206, col. 2.

l'Académie d'Amiens en 1754, jusqu'en 1785. Le Traité des bêtes à laine par celui-ci, & l'Instruction de M. Daubenton, lui paroissent seuls valoir la peine d'une critique. (*Voyez*, à la fin de cet écrit, la note contenant les réponses à la critique.) Il juge le surplus de ce qui a paru en France (*a*), un fatras méprisable. Il blâme toutes ces productions littéraires, parce qu'elles admettent la méthode presque universelle de confier à des bergers & à des chiens le gouvernement & la conduite des moutons, les parcs mobiles d'été, l'exercice en pleine campagne, l'abri des bergeries pendant l'hiver; il ne voit que de l'avilissement dans la scrupuleuse exactitude de l'auteur du Traité à n'établir ses principes, & à ne diriger sa marche, que sur les conseils & sur les ertemens des bergers, des cultivateurs, & des ouvriers en Laine : il prend en conséquence un noble essor, s'éleve & plane au-dessus de ce vulgaire, pour tracer le plan de son parc permanent.

M. Carlier induit en erreur par l'exposé historique de Chomel & de Van Hastfer sur l'établissement des Troupeaux d'Espagne, de Suede & d'Angleterre, s'est réformé successivement depuis

(*a*) *Page* 181, col. 1.

1763, ſur les moyens d'amélioration qu'il avoit proposés au Mémoire couronné en 1754, dans l'Avertiſſement, à la tête de l'Inſtruction de Van Haſtfer, & dans ſes *Conſidérations* de 1763.

Il rend compte dans le Mémoire, & dans les obſervations, de ſa marche, de ſes procédés & des inſtructions qu'il a puiſées à l'école des gens de l'art. Il convient à la ſuite des remarques ſur l'Inſtruction de M. Daubenton (*a*) des vices de forme, & des corrections à faire au Traité, ſans rien innover ſur le fond.

Ces deux productions obtiennent des ſuffrages preſque unanimes. M. Roland de la Platiere inſiſte & ſe déclare en ces termes (*b*) : *J'ai lu & relu l'écrit*, (ſur les moyens de perfectionner les Laines de la France) & *je n'y ai rien trouvé qui dût me porter à faire le moindre changement à mon travail.*

L'*écrit* ne fait aucune mention de la méthode qui vient d'être diſcutée. C'eſt au Chapitre VI, de ſon Traité, que M. Carlier parle des parcs domeſtiques, comme ſupplément aux parcs des champs & aux bergeries, lorſque le local ne préſente pas un emplacement convenable.

(*a*) *Page* 47.

(*b*) *Page* 86, art. Laine.

Il fournit pour exemple le plan, la defcription, la figure & la coupe d'un de ces plans exécutés en Normandie, vers 1760, par le fieur Georges Petit, laboureur du Vexin, en la paroiffe de Genainville. Ce plan avoit paru, pour la premiere fois, en 1763, à la fin de l'Inftruction fur les bêtes à laine de Flandre, brochure que M. Roland de la Platiere *a lue & relue.*

Le Parc de M. Roland de la Platiere eft calqué fur les mêmes dimenfions que celui de Georges Petit, murs & appentis, rateliers, auges, foffe à fumier, *&c. &c.*, même deffein d'une part que de l'autre, aux différences près, que ce dernier tend à l'économie : M. Roland de la Platiere dédaigne au contraire tout autre moyen que ceux d'une exécution en grand & à grand frais (*a*).

Le cultivateur Petit a travaillé pour fon utilité. Sa méthode eft fufceptible d'être variée, diftribuée, modifiée, relativement au local, aux productions, à la culture, aux exercices, à la branche d'animaux, & à la qualité de leurs Laines, aux facultés & à l'état du propriétaire.

M. Roland de la Platiere ne vife à rien moins qu'à faire adopter le Parc permanent, non-feulement dans le Boulonnois, mais dans toutes les

---

(*a*) *Page* 208, col. 2.

provinces du royaume, du nord au midi, dans toutes les contrées de l'Europe où l'on ſait *ré-fléchir & penſer.*

Il ſuit de-là que le plan de M. Roland de la Platiere, ſi faſtueuſement annoncé comme une découverte modifiée ſur l'éducation angloiſe, perfectionnée, pliée à nos beſoins & à notre climat, n'eſt, au demeurant, qu'une copie mal rendue, à force d'être recherchée, de la méthode intermédiaire du ſieur Petit, entre le parc d'été & les bergeries.

M. Roland de la Platiere fronde ainſi, cependant, les écrivains-copiſtes, ou échos de ceux qui les ont dévancés. « On copie, dit-il (*a*), » mot-à-mot, on n'ajoute rien, & avec une ef- » fronterie, une impudence qui n'eſt plus rare » dans la littérature, on fait des bévues, on dit » des balourdiſes, & l'on met ſon propre nom » au bas de l'article, ſi on ne l'a pas mis à la » tête de l'ouvrage : la plupart des livres ſe rem- » pliſſent d'auſſi froids & dégoutans plagiats. »

Il faut bien ſe garder de prêter à cette ſortie, un effet rétroactif. M. Roland de la Platiere traite & manie ſes matieres avec tant d'art & de délicateſſe, qu'on ne peut que lui ſavoir gré des

---

(*a*) *Page* 428, art. Drap.

formes neuves qu'il donne aux chofes, par l'élégance & l'énergie de fon ftyle.

CONCLUSION.

Réfumons & difons que, de tous les plans propofés pour l'amélioration des Troupeaux, celui de M. Roland de la Platiere eft le moins admiffible.

La conftruction de fon Parc eft difpendieufe, fans offrir des réfultats auffi avantageux que ceux des Parcs mobiles : fubfiftances cheres & embarraffantes ; fuppreffion de l'exercice au grand air, bafe de la fanté, premier préfervatif des maladies ; herbes courtes des champs à pure perte.

L'agriculture feroit privée de l'amendement du parcage du fumier chaud & fubftantiel des étables.

Bergeries profcrites, feul moyen cependant de fomenter le bon fuint pendant les nuits d'hiver, de garantir les Troupeaux de l'effet des grandes pluies, du froid qui *durcit* la Laine, de ménager les mangeailles, & d'écarter les caufes qui peuvent en altérer la vertu.

Rifques & frais immenfes (*a*) pour l'extrac-

(*a*) Remarques du berger, *page* 12.

tion, ou d'un Troupeau entier, ou de béliers achetés chez l'étranger : Laines enfin d'une qualité inférieure aux nôtres, impropres au genre de fabrication le plus uſité en France, pour la conſommation intérieure.

Il eſt donc évident que la méthode angloiſe, modifiée par M. Roland de la Platiere, doit être regardée comme l'un de ces ſyſtêmes qui s'échappent des cabinets avec tout l'éclat d'un bruyant artifice, & en ont le ſort. Ils éblouiſſent, ils étonnent le crédule Citadin. Celui-ci ſpécule & combine en dupe, tourmente ſes fermiers; ſes terres produiſent moins s'il fait valoir; le Troupeau dépérit; on lui conte le double du produit, s'il le ſuſtente de nourritures cheres & difficiles à obtenir. Déconcerté ou découragé, il fait moins d'éleves. La rareté de l'eſpece en réſulte; l'agriculture ſouffre; le commerce des boucheries eſt interrompu; les laines, quoiqu'inférieures en qualité, augmentent de prix : tel eſt l'effet de la plupart des ſpéculations modernes propoſées & adoptées, ſans avoir conſulté les gens de l'art.

Nous ne pouvons mieux terminer, qu'en rapportant les termes de M. Roland de la Platiere ſur les triſtes effets de notre crédulité & de notre amour pour le merveilleux. « Nous nous en-

» gouons de tout, dit-il, (*a*) & tous les jours;
» trompés par des charlatans qu'on gorge d'au-
» tant plus qu'ils ſont effrontés, nous en venons
» à confondre le bon avec le mauvais, & nous
» finiſſons, après beaucoup de dépenſes, par ne
» ſavoir profiter de rien; reſtent ſeulement les
» intrigans, à qui leurs eſcroqueries ſont un
» moyen de ſe faire valoir encore, & de con-
» tinuer à faire des dupes... (*b*). N'abuſons pas
» le Public qui, s'il avoit le malheur de croire à
» nos petites recettes & à nos déclamations, per-
» droit bien du temps en eſſais inutiles, & fe-
» roit des dépenſes qui ne le ſeroient pas moins. »

(*a*) *Page* 19, art. Filature.

(*b*) *Page* 81, col. 2, art. Laine.



DEUXIEME PARTIE.

Des Laines & de leurs Qualités.

La Laine eſt un compoſé de filets ſouples, plus gras, plus moelleux, & plus flexibles que les poils ordinaires. Le fluide onctueux qui lui donne cette qualité, ſe nomme *ſuint*. M. Roland de la Platiere eſt du ſentiment des économiſtes, qui font dépendre la bonté de la Laine de l'expoſition continuelle des Troupeaux au grand air, aux roſées; ainſi que d'une vie libre & preſque ſauvage. Il s'en explique ainſi. (*a*).

« Un fait bien vu, reconnu & avoué par les » anciens : un fait qui eſt de tous les pays & de » tous les temps, parce qu'il eſt de la nature, » ou la nature même, & dont la barbarie du » moyen âge & de la féodalité ont effacé l'idée » (ſi conſtamment tenue éloignée par la mi- » ſere, qu'elle ne ſauroit rentrer dans nos têtes, » quoique nos voiſins n'aient établi leurs ré- » formes que d'après elles) c'eſt que la liberté,

(*a*) *Page* 141, col. 1, art. Mouton.

» l'air, le plus grand air & l'exercice vivifient, » fortifient, & embelliſſent tout ce qui reſpire; » que la vie domeſtique, ſédentaire, caſaniere » alterent la conſtitution des êtres, & les dé- » gradent au point de les rendre méconnoiſ- » ſables.

» Cette vérité eſt la baſe de l'éducation des » Troupeaux : tous les peuples, les états, les » particuliers qui ont fait quelques progrès, qui » ont eu quelques ſuccès dans celle-ci, ne les » ont obtenus que parce qu'ils ont conſidéré » celle-là comme un principe fondamental, » quelque modification que doivent entraîner les » différentes ſortes de climats; ce n'eſt que du » climat, ou plutôt de la température ſouvent » très-variée par des cauſes particulieres, locales » ou environnantes, que doivent naître les mo- » difications de ce principe. »

Remarques. Il eſt hors de doute que la liberté, l'air, le plus grand air & l'exercice vivifient, fortifient, & embelliſſent tout ce qui reſpire; que l'eſclavage, la vie domeſtique, ſédentaire, caſaniere alterent la conſtitution des êtres, & les dégradent au point de les rendre méconnoiſſables.

Ces obſervations ſont moins applicables à la ſubſtance de la Laine qu'à la meilleure conſ-

titution de l'homme ; du mouton, & *de tout ce qui respire :* susceptibles de tant de variations, par rapport aux hommes, elles le sont bien davantage par rapport aux animaux créés pour son utilité.

Combien d'emplois utiles & nécessaires assujettissent, dans chaque état, nombre d'hommes *à la vie sédentaire !* Quelle foule d'animaux deviendroient à charge à la société, sans l'industrie qui en modifie, qui en dirige la constitution & la complexion, le tempéramment & l'instinct, les plie à diverses sortes d'opérations qui exigent *une vie domestique & casaniere !*

Un fait bien vu, reconnu & avoué par les anciens, scellé du témoignage unanime des modernes versés dans la culture & le travail des Laines; *un fait qui est de tous les pays & de tous les temps,* c'est que le suint constitue la qualité différentielle de la Laine, *sit Lana succida,* ont dit Caton, Varron, Columelle.

Ses filets & les mêches qu'ils composent, tiennent de cette onctuosité la souplesse & le moëlleux, la flexibilité, le ressort & l'élasticité qui les distinguent des poils proprement dits, de la soie, du coton & du lin.

« Le suint est procréé, produit ou fomenté par » diverses *modifications* propres aux différentes

» sortes de climats, & ce n'est que du climat,
» ou plutôt de la température, souvent très-variée
» par des causes particulieres, locales ou envi-
» ronnantes, que doivent naître ces modifica-
» tions. »

La douce température, & les premieres chaleurs des pays du midi, excitent & poussent naturellement cette onctuosité substantielle aux approches de la tonte. Dans les régions tempérées ou froides, l'émanation & la qualité du bon *suint* s'obtiennent par l'hébergement du Troupeau.

Mieux on nourrit, meilleur est le suint. Le plus abondant & le plus substantiel est celui des moutons engraissés de pouture dans les étables.

Le suint factice est celui qu'on fait pousser par la chaleur concentrée des bergeries basses & étouffées, ou en logeant le bétail dans des réduits étroits, plusieurs jours & plusieurs nuits avant la tonte. Cette transpiration forcée est une sueur de malade qui affoiblit les individus. La Laine qui en est imprégnée, manque de nerf & de consistance. Il quitte les filets au premier lavage. Le ver s'y engendre.

Les nourritures de grains & de provende donnent le plus abondant & le plus pur; les fourrages secs ensuite, lorsqu'ils ont acquis leur ma-

turité ; enfin, les pâturages artificiels & les herbages.

Deux obſtacles à la production d'un ſuint bon & loyal ; les pluies & les fortes roſées ; les froids après & les frimats. L'eau, en lavant les filets, le détache, ce qui rend la Laine ſeche & caſſante. Les particules graſſes, précipitées dans l'intérieur des mêches, forment une maſſe tenace qui réſiſte au lavage ordinaire. Il faut recourir aux griffes pour ouvrir & ſéparer les flocons, ce qui briſe la Laine.

Le froid concentré épaiſſit, durcit, ou arrête le ſuint.

Deux ſortes de Laines.

La Laine doit être conſidérée ſous deux rapports principaux ; elle eſt retapée ou droite, tondue ou pelée.

1. Les cultivateurs & les bergers appellent *raſis* les Laines retapées & friſées, depuis la peau juſqu'à l'extrémité des filets ; *droites*, celles dont les filets ſont comme plantés perpendiculairement ſur la peau.

Les fabricans & les marchands nomment les premieres, courtes ou friſées, Laines de *carde* ou à draper ; ils déſignent les ſecondes par les termes

de Laines *longues*, de peigne & d'étaim. La différence des longueurs n'eſt qu'apparente.

2. Les Laines raſis & les Laines droites, coupées aux ciſeaux ou aux forces, ſur la peau des animaux vivans, ſe nomment Laines de tonte, ou toiſons. Détachées par les mégiſſiers des peaux de moutons tués ou morts de maladie, elles prennent les noms de plys, avalies ou pelades. Le dernier des trois termes eſt le plus uſité.

Les Laines de toiſons & pelades, de carde & de peigne, ſe ſubdiviſent chacune en Laines fines & ſuperfines, dures & groſſieres.

Laines ſuperfines. Les plus fines de cardes ou à draper ſont celles de Caramanie en Perſe, & de Caſtille en Eſpagne. La Hollande & la Flandre produiſent la premiere qualité de celles à peigner.

Laines de carde ou à draper. Celles de Caramanie ſont en trop petite quantité pour pouvoir s'en procurer. Elles ſe conſomment ſur les lieux. On ne les coupe pas aux forces ou aux ciſeaux. Les propriétaires attendent que les mêches quittent la peau. On les contient pendant quelque temps, par des ſerpilleres ou par des peaux fines qui enveloppent chaque animal.

Les Laines de Caſtille ſe tondent. Elles ſont fines, molles au toucher. La fineſſe vient de trois

causes : 1°. De ce que les bêtes pâturent sans interruption les herbes toujours vertes des vacans : 2°. De ce qu'elles sont continuellement exposées à l'air d'un climat doux, même en hiver : 3°. De l'expédient qui suit :

« A la fin de Septembre, les bergers font dissoudre dans l'eau une terre rougeâtre ochreuse, » dont ils frottent & empreignent le dos des » moutons, depuis le cou jusqu'à la queue : cet » usage, fort ancien, est fondé, suivant les uns, » sur ce que, disent-ils, la terre se mêle avec la » graisse de la Laine, & forme un vernis impéné- » trable à la pluie & au froid; suivant d'autres, » sur ce que son poids force la Laine de rester » couchée, & l'empêche de grossir ou de s'alon- » ger; enfin, d'autres prétendent qu'elle est un » absorbant des parties de la transpiration, qui » rendroient la Laine dure & rude (*a*). »

Le principal effet de cet usage est d'empêcher la Laine de grossir & de s'alonger.

On supplée au suint de l'hébergement, par une sueur forcée, dans des réduits sur litiere, quelques nuits avant la tonte, ce qui acheve d'épuiser la substance des brins.

(*a*) *Page* 141, col. 2.

Ceci prouve que cette fineſſe & cette moleſſe tant vantées, ne ſont, au demeurant, que deux attributs des Laines maigres & creuſes.

Le ſuint forcé, vicié par les vapeurs, ainſi que par des parties gluantes & pénétrantes de l'urine & de la fiente, réſiſte au lavage ordinaire de l'eau pure. Il faut recourir au mélange d'urine ou à l'eau chaude pour dégraiſſer.

Nous ſupprimons toute réflexion ſur de ſemblables pratiques. On peut conſulter ce qui eſt dit aux obſervations ſur les Troupeaux d'Eſpagne, à la ſuite du Mémoire 1784, de même que ſur les Laines fines de la France méridionale. Nous parlerons ci-après des moyens de ſuppléer ces Laines. Contentons-nous de cette induction péremptoire, qu'un Troupeau, voyageur de Caſtille, arrivé en France dans le meilleur état, ceſſera de produire une Laine auſſi molle & auſſi fine, en ceſſant d'être nourri d'herbages pendant l'hiver, ſous un ciel moins doux.

Laines droites ſuperfines de peigne. Il y a en Flandre cinq ſortes de moutons (*a*). La Laine de la premiere eſpece eſt égale en fineſſe, en

(*a*) *Voyez* Inſtruction ſur les bêtes à laine de Flandre, Paris, Guillyn, 1763, *page* 24.

blancheur & en douceur, à celle des plus belles races de Hollande.

Le jugement que M. Roland de la Platiere porte sur les Laines de Flandre, ne doit s'appliquer qu'aux Laines de la troisieme & de la quatrieme qualité. Les bêtes passent à la bergerie presque toutes les nuits de l'année, ce qui donne à la superficie des toisons une teinte de roussеur. L'intérieur des flocons est d'une blancheur éclatante, & le gros de la toison, nourri d'un bon suint.

L'espece de la premiere qualité est rare, parce qu'elle exige des soins & des alimens choisis qui constituent le nourricier en dépense. Les Fabricans n'offrent point de cette Laine un prix qui dédommage les propriétaires.

Celles du cru de l'Angleterre sont fort inférieures en finesse & en douceur à celles de Hollande & de Flandre. La blancheur de leur superficie flatte la vue; mais elle est l'effet des pluies & des rosées, & sur-tout du lavage sur bête, qui dissipent ou précipitent une partie de leur onctuosité. Elles ne se conservent pas aussi long-temps que les Laines en gras, & perdent à être transportées, ce qui fait qu'elles sont vendues cent pour cent, moins que nos bonnes

laines communes de peigne (*a*). Les Laines à draper, se recueillent en France, plus abondamment que celles à peigner : c'est le contraire en Angleterre. On fabrique plus de draps en France, & plus d'étoffes légeres aux Isles Britanniques.

FRANCE. *Laines nationales.* Les Laines du Roussillon, de la Clape de Narbonne, des basses Corbieres, de quelques cantons des Cévenes, du Languedoc, du Dauphiné, surpasseroient, à tous égards, les Laines d'Espagne, si l'on n'y manquoit point des secours nécessaires pour traiter & soigner les Troupeaux depuis le retour de la montagne jusqu'à la tonte.

Les fines Laines de la Champagne, *du Berry*, jouissoient autrefois de la plus grande réputation. Elles sont déchues par des vices d'établement & de manutention.

C'est dans la Châtellenie de Lille en Flandre que se trouvent les plus belles Laines à peigner.

Laines communes. Les Laines communes du centre, & de la plus grande partie du royaume, méritent des attentions, de préférence aux Laines superfines, par la prodigieuse variété d'usages

(*a*) *Voyez* art. Troupeaux & Laines d'Angleterre. Journal de Physique, Avril, 1784.

auxquels elles servent, en draperie, en bonneterie & tricotées, matelats, meubles, *&c.*

Elles se récoltent par-tout. Les qualités se distinguent par les noms des Provinces & des Districts où elles croissent.

Leurs branches d'utilité sont on ne peut pas plus précieuses, & plus étendues pour l'habillement de toutes les classes du peuple, des Troupes & de la livrée.

Elles varient par gradation, à raison des pâturages, depuis le rude & le grossier, jusqu'au mi-fin; les unes, propres au peigne seulement; d'autres à la carde; d'autres enfin, & c'est le plus grand nombre, participent plus ou moins, & à la fois, de ces deux propriétés.

Trois Fermiers d'une même Paroisse, coupée de montagnes, de côteaux & de vallons, récolteront trois sortes de Laines. Frisées, retapées & douces à la montagne, elles seront droites, dures & rudes aux vallons, mi-partie au sol intermédiaire.

Il est donc indispensable de reconnoître dans les Laines, des qualités différentielles, à raison des provinces, des cantons, & même de chaque territoire.

Comment, d'après ces notions, soupçonner

la poſſibilité d'une méthode qui donne une qualité uniforme de Laine à draper ou à peigner, dans toutes les provinces du royaume, de faire naître des Laines d'Eſpagne à Montbard, & d'Angleterre au Boulonnois ?

Laines ſuperfines ſuppléées. Quoi qu'il ſoit de notre intérêt de porter nos premiers & principaux ſoins ſur l'amélioration des Laines ordinaires, il eſt de fait & de principe que nous ne devons pas négliger les moyens de nous procurer les matieres propres aux ouvrages de luxe, dans l'état actuel des choſes. Notre négoce ſouffriroit infiniment de cette indifférence. C'eſt dans les pelades, depuis le fin ou mi-fin, juſqu'au rude & au groſſier, que les Fabricans trouvent le ſupplément. Il ne faut ni raiſonnement ni démonſtration dans les cas, comme celui-ci, où le *poſſible* eſt prouvé par l'*acte* même. Il ſuffit d'expliquer la propoſition, & de la rendre ſenſible.

Pelades. Il eſt palpable qu'un brin de Laine, détaché de la peau d'un mouton malade, tué ou mort de maladie, eſt beaucoup plus vide, maigre ou dénué de ſubſtance, que les brins de Laine d'un mouton vivant & ſain.

Il ſuit de-là, & des définitions précédentes, que les pelades en général, ainſi que la Laine

d'une bête malade, ſont plus creuſes, plus molles, plus flexibles, plus douces au toucher, & plus ſuſceptibles d'être pénétrées par la teinture, que celles des toiſons. Elles ſont plus propres aux ouvrages qui exigent de la douceur, & plus de tendance au feutrage.

Cet expoſé rapproche déjà la propriété générale des pelades, de celle des Laines d'Eſpagne. On pourroit même aſſurer que nos bonnes pelades de Laines mi-fines, à douceur égale, doivent l'emporter ſur les toiſons de Caſtille; lorſqu'elles ont été pénétrées d'un ſuint d'hiver graduel & ſucceſſif, l'animal ayant été d'ailleurs ſoutenu de provende & de bons fourrages.

Ces choſes n'ont pas été priſes en conſidération par le gouvernement, lorſqu'on a dreſſé les réglemens. En preſcrivant la Laine d'Eſpagne pour la fabrication de certains draps fins, on proſcrit les pelades.

Préſentement que les Laines d'Eſpagne ont triplé de prix, quoiqu'inférieures aux anciennes, plus rares par la réduction de preſque trois millions de tranſumantes, par l'agriculture & par l'établiſſement de pluſieurs manufactures, le gouvernement tolere avec raiſon l'emploi des pelades.

Nos fabricans ſavent ſi bien en tirer parti,

qu'ils se passent non-seulement de Laines de Castille pour les draps fins, mais encore de toutes les autres Laines superfines, & cela, pour satisfaire le consommateur du centre & du Midi du royaume, de l'Italie, & de presque tous les peuples du Levant. On y préfere le souple, le doux, la mollesse, l'éclat des teintures à la durée.

On pense autrement dans nos provinces septentrionales, en Hollande, en Amérique même, où l'on veut du solide. Cette propriété est pareillement nécessaire aux agricoles & aux ouvriers.

Les Hollandois, fondés sur ces notions, après avoir apporté en France l'art de tistre les draps fins, paroissent l'avoir abandonné, & s'être restreints aux draps forts & communs, propres aux ouvriers & aux gens de commerce.

Le différent peut être partagé en France. C'est le cas, 1°. de perfectionner nos Laines de toisons pour l'usage des gens de campagne; 2°. de pourvoir à l'amélioration de nos pelades, point qui a été, & qui est encore très-négligé parmi nous. Le remede au mal tient à bien peu de chose. L'ordre peut être ramené insensiblement par un genre de surveillance de la part des Bouchers, & par les façons des Mégissiers. On peut lire au Mémoire de M. Carlier, §. II, les causes de dé-

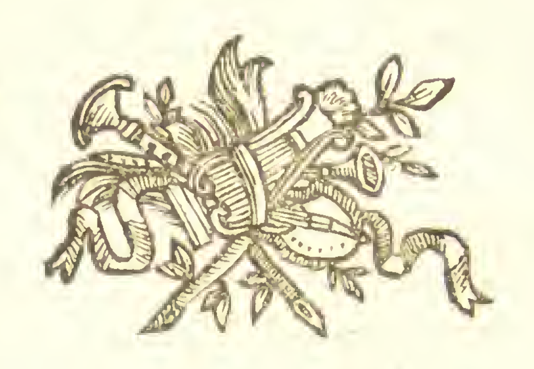
gradation

gradation de nos Laines de toiſons ; & au §. III, les moyens d'y remédier.

Quant aux pelades, ce ſujet, qui a été à peine ébauché juſqu'à préſent, demande des détails trop étendus pour être expoſés ici. On en traitera dans un écrit à part.

Concluſion. Rejetons donc toute méthode tendante à détourner ou altérer la production d'un bon ſuint : éloignons de nos têtes, toute idée d'extraire & d'établir parmi nous des races étrangeres : cherchons, dans l'amélioration de nos pelades, les moyens d'alimenter nos Manufactures en draps fins, nous rentrerons bientôt en poſſeſſion du privilege dont jouiſſoient les Gaulois nos ayeux, du temps d'Horace, de recueillir les plus belles toiſons de tout l'Empire romain. (*Pinguia Gallicis creſcunt vellera paſcuis.* Odes, liv. 3., Ode 11). Nos Laines obtiendront ſur toutes celles du monde connu, la préférence que leur accorde Columelle, ſur celles même de la Colchide, théâtre de la célebre expédition de Jaſon. Recourons aux moyens les plus ſimples, les moins diſpendieux, & en même temps les plus efficaces, pour les perfectionner : heureux ! ſi, après avoir épuiſé les matieres du crû de la France, la conſommation de nos atteliers exige une plus

grande abondance. Ce ſera alors le cas de tirer de l'étranger de nouveaux alimens à notre négoce, comme font les Anglois, au lieu de nous laiſſer enlever les belles productions dont la nature a ſemé les germes parmi nous.



TROISIEME PARTIE.

Manufactures.

M. Roland de la Platiere juge ainsi toutes les Nations du monde commerçant. « Quatre » peuples, dit il (*a*), les Espagnols & les An- » glois, les Suédois & les Hollandois nous ont » dévancés dans la carriere de l'observation, & » nous laissent hors de rang; quant à la pra- » tique de l'objet... ils nous offrent des exemples » en grand... qui nous montrent, à livre ou- » vert, notre *ignorance* & notre *foiblesse*.

» Nous pouvons, ajoute-t-il (*b*), nous af- » franchir du joug impérieux (de la routine » & des mauvaises pratiques), en cessant de » faire ce que nous faisons, & en faisant ce que » font nos voisins : j'entends par nos voisins, *les* » *Anglois*..(*c*). En les imitant dans leurs pra- » tiques, on obtiendra les mêmes résultats » qu'eux ».

(*a*) *Page* 140, col. 2, art. Mouton.

(*b*) *Page* 193, col. 1.

(*c*) *Page* 141, col. 1.

L'auteur esquisse le tableau suivant du peuple & du gouvernement britannique. « Les Anglois, » nos maîtres en tant de choses (*a*), sont une » laborieuse, intelligente & brave nation... (*b*). » Ils ne voient de bornes à rien... (*c*), vont » toujours en avant, & sans cesse tendent à per- » fectionner... (*d*). Ils savent à la violence » substituer la raison... (*e*), dirigent leurs ac- » tions, plutôt pour le bien de l'état, que pour » celui du fisc, pour qui les hommes gouvernés » n'étoient pas, & sont moins encore le trou- » peau de celui qui les gouverne... (*f*). Sous » une administration aussi sage, le génie croît, » les jouissances se multiplient, les récompenses » font tout naître, & la liberté tout prospérer ».

Ces phrases paroissent signifier que le génie & le gouvernement anglois sont les mobiles & les principales causes du succès des peuples Britanniques dans le négoce des Laineries : que les François, foibles & ignares dans la partie, ne

---

(*a*) *Page* 401., art. Drap.

(*b*) *Page* 197, colonne 2, art. Mouton.

(*c*) *Page* 170, col. 1.

(*d*) *Page* 148, col. 1.

(*e*) *Page* 147, colonne 2.

(*f*) *Page* 170, colonne 1.

peuvent ſe rédimer de cet état, qu'en ſuivant pas à pas les erremens de ces peuples.

Obſervons cependant que l'auteur fait, ſans le vouloir, le portrait de la Nation Françoiſe. *Laborieuſe & intelligente*, elle s'eſt montrée *brave* par des ſuccès récens. *Actifs & ardens*, les François encourent quelquefois le reproche d'aller *trop en avant, & de ne voir de bornes à rien.* Point ou peu de ſcenes d'inſubordination en France, comme en Angleterre; point d'émeutes d'ouvriers *qui ſubſtituent la violence à la raiſon*, quoique la main-d'œuvre ſoit, cent pour cent, moins chere en France.

L'élite de la Laine ſuperfine croît en Perſe, au Kerman, ſous un Roi deſpote. Le commerce des belles Laines d'Eſpagne eſt réglé ſous l'autorité d'un ſouverain abſolu. Il a été prouvé que les meilleures Laines connues, ſous le nom d'Angleterre, ſe recueillent dans la partie des Pays-Bas, ſoumiſe au *Gouvernement monarchique* de la France & de la Maiſon d'Autriche. Le pouvoir ſouverain dérive de l'autorité abſolue des chefs de famille, ſous la loi de nature. L'emploi des bergers en eſt l'emblême.

Il eſt donc poſſible, il eſt même de fait, « que » ſous un gouvernement ſage & éclairé, où les » hommes gouvernés ſont le troupeau de celui

» qui les gouverne, les actions sont dirigées ;
» autant pour le bien de l'état, que pour celui
» du fisc ; le Cultivateur & le Fabricant tendent
» sans cesse à perfectionner ; le génie croît ; les
» jouissances se mulriplient ; les *récompenses*,
» placées à propos, *font tout naître*, *& la li-*
» *berté*, contenue dans les bornes du devoir, fait
» *tout prospérer* ».

Deux choses se présentent à examiner : 1°. Pouvons-nous élever notre fabrication & notre négoce en Lainerie au même point que les Anglois & les autres peuples commerçans ? 2°. A quels moyens, à quels expédiens recourir pour y arriver ?

§. PREMIER.

Partons d'un principe démontré par les faits. Les François ont en tout temps excellé dans le Lanifice ; ils ont toujours eu, & ont encore des ressources propres à réparer les pertes & les échecs occasionnés par des causes politiques ou accidentelles.

Les événemens enseignent, *à livre ouvert*, que nous avons dévancé les Espagnols & les Suédois, les Anglois même & les Hollandois dans la carriere de l'Observation ; que ceux-ci ont été long-

temps hors de rang, quant à la pratique de l'objet.

Les Laines des Gaules étoient, comme il vient d'être dit, & de l'aveu de M. Roland de la Platiere, les plus précieuſes du monde connu dès le ſecond ſiecle de l'ere chrétienne. On a vu qu'elles conſervent le même genre de mérite : on en faiſoit des étoffes de prix dès le regne de Clovis : Manufactures de tous les genres ſous Dagobert I. Charlemagne les perfectionne, en établit de nouvelles à Lyon, à Arles & à Tours, vers 810; encourage & porte l'induſtrie françoiſe à Rome, à Ravenne, ainſi que dans pluſieurs villes des Pays-Bas & de l'Allemagne. Il admet Offa, Roi des Merciens en Angleterre, à recevoir à ſa Cour des principes de civiliſation.

Interruption par les ravages des Normands. Guillaume le Conquérant raſſure & protége les Négocians de la Neuſtrie, & permet aux Peuples Britanniques de participer aux fruits de leurs travaux. Les chefs des égliſes recueillent dans leurs cloîtres les débris des arts; ils dévouent à leur rétabliſſement de nombreuſes familles de Serfs. Même conduite dans les monaſteres où les religieux lais, pour la plupart, mettoient eux-mêmes la main à l'œuvre. Les étoffes qu'on y travailloit pour le dedans, comme pour le dehors, ſont dé-

ſignées dans les écrits du temps, par le nom générique de *Panni*. Les Seigneurs ſuivoient les mêmes erremens dans l'intervalle des guerres. Chaque Commune étoit attentive à encourager le travail des atteliers alimentés par les Laines du Diſtrict.

On voit preſque par-tout, du milieu à la fin du quatorzieme ſiecle, des Manufactures s'élever dans les campagnes. Les atteliers, moins nombreux en ouvriers que ceux des Egliſes & des Monaſteres, étoient plus multipliés. Ces établiſſemens diſperſés s'accrurent & ſe conſoliderent dans chaque province, à meſure que la ſervitude avoit été abolie par les chartes d'affranchiſſement, ou par les permiſſions tacites des Eccléſiaſtiques & des Seigneurs.

Les ſecrets de l'art étoient principalement conſignés dans les atteliers des Egliſes. Les Mayeurs, ou Chefs de Commune, avoient beſoin, pour atteindre au but, de ſe concilier les faveurs de ces Communautés. Ils y parvinrent, en donnant aux nouveaux atteliers une forme eccléſiaſtique, ſous le titre de Confrérie. Ce nom a été porté long-temps par les aſſociations de citoyens laïcs, bourgeois, entrepreneurs, ou tiſſeurs-ouvriers. Le travail & le négoce étoient

régis par des réglemens dreſſés de concert, & aſſortis aux circonſtances.

Vers la fin des guerres avec les Anglois, les Corps de métiers ſuccéderent aux Confréries, & en conſerverent les cérémonies religieuſes. Ils prirent naiſſance dans les grandes villes, à la faveur des privileges de nos Monarques, par degré, & à meſure que leur pouvoir s'affermit, que les calamités publiques ceſſerent d'interrompre ou de troubler l'agriculture & le négoce.

Amiens, Paris, Tours, & preſque toutes les grandes villes du royaume, obtinrent ſucceſſivement des Souverains, les mêmes marques de bienveillance. On fabriquoit dans chacune des draps & des étoffes analogues à la qualité des Laines de la Province. Une partie des pieces s'exportoit à l'étranger, ou ſe débitoit aux marchés du canton, ſelon la poſition de chaque ville & l'induſtrie des Fabricans.

Les petits atteliers des bourgades reſterent ſur le même pied que par le paſſé, ſoumis cependant à l'inſpection des Egards ou Notables des lieux pour l'aunage, & par rapport aux pratiques ſuſceptibles de fraudes. Le ſurplus des ouvriers diſperſés s'occupoit d'ouvrages de commande, comme de nos jours, les tiſſerands en toiles de chanvre & de lin.

Cet état du moyen âge de notre fabrication est constaté par la tradition des lieux, par une foule de renseignemens & de pieces dont les dépôts & les dates seroient trop longs à citer.

Nous ne voyons, pendant tous ces temps, aux Isles Britanniques, que des marchands de Laines inférieures à celles dEspagne & de France, des Pays-Bas & de la Flandre. Les Leçons de Jean Kempt ne firent qu'ébaucher l'art de tistre les étoffes. La prospérité des Anglois, & l'éclat de leur Lanifice, ont pour instaurateurs les réfugiés François qui, à la révocation de l'Edit de Nantes, porterent chez eux leurs atteliers, leurs fonds & leur industrie. Eux-mêmes avoient été formés ou perfectionnés par des maîtres de l'art, attirés & fixés en France par les soins de M. Colbert.

Ce qu'on avance est confirmé par des traits semés dans l'ouvrage de M. Roland de la Platiere, sur les Manufactures de Picardie, depuis 1368 jusqu'à nos jours (*a*), sur l'état actuel de celles du Languedoc (*b*). Le Berri & la Sologne, l'Orléanois & le Gatinois, la Bourgogne & l'Isle de France, la Normandie & la Cham-

---

(*a*) *Page* 280, colonne 1, art. Drap.

(*b*) *Page* 410, & suiv.

pagne, la Flandre surtout, peuvent fournir une infinité de renseignemens sous les mêmes époques, & du même genre que la Picardie.

M. Roland de la Platiere ne peut se dissimuler que dans l'état présent des choses, nos ouvriers n'ont plus besoin de recourir aux leçons de l'étranger pour se perfectionner (*a*), *puisqu'on voit partout des ouvriers François*; que les Manufactures actuelles d'une partie de l'Espagne (*b*) & de l'Italie (*c*), sont redevables à des François, de leur origine & de leur accroissement; que l'Angleterre enfin a beaucoup profité en ouvrant son sein aux émigrans de la Picardie (*d*).

Ces traits suffisent bien pour réduire le texte suivant à sa juste valeur.

« Il faut (*e*), avec un bon esprit, une per-
» manence d'idée, & une constance de principes,
» que ne comporte point notre gouvernement
» pour discerner & goûter le bien, pour le faire,
» & le maintenir ».

(*a*) *Page* 277, colonne 2, & 279, colonne 2, art. Drap.

(*b*) *Page* 257, colonne 2,

(*c*) *Page* 261, colonne 2.

(*d*) *Page* 277, colonne 2.

(*e*) *Page* 401, colonne 2.

Le même genre de gouvernement ſubſiſte en France depuis des ſiecles. C'eſt à la faveur du pouvoir *monarchique* que M. Colbert éleva notre fabrication au plus haut degré de ſplendeur.

Tout cela n'eſt donc rien moins que compatible avec la double imputation d'ignorance & de foibleſſe, reproche auſſi injuſte & auſſi faux, qu'il eſt injurieux à la patrie.

§. II.

MOYENS d'élever nos Manufactures à l'état dont elles ſont ſuſceptibles.

M. Roland de la Platiere établit quatre propoſitions.

1°. L'agriculture aux François, l'induſtrie aux Anglois.

2°. Les étoffes de France ont ſur celles d'Angleterre l'avantage de l'éclat & du bas prix. Elles ſont moins ſolides & moins durables.

3°. Deux claſſes de Fabricans : la premiere, des riches privilégiés, penſionnés & diſpenſés par leur crédit, de l'exécution des réglemens : la ſeconde, de ceux du commun & des campagnes, ſtrictement aſſujettis aux ordonnances.

4°. Liberté & récompenſes ; moyens d'égaler notre Lanifice à celui des Anglois.

L'auteur développe ainſi ces propoſitions.

« L'agriculture, dit-on (*a*), eſt la gardienne
» des mœurs...; l'induſtrie en eſt la corrup-
» trice...; la draperie... prend ſes matériaux
» des mains de la nature...; le luxe a tant en-
» chéri par-delà le néceſſaire, que cet art, (la
» draperie) quant à ſes effets, n'a plus le droit
» de s'honorer d'une claſſe à part, ſurtout dans
» nos gouvernemens policés, où ce n'eſt point
» aſſez de porter à ſon comble, & le luxe, & la
» molleſſe; il faut encore, pour plus grande proſ-
» périté, tenter les autres peuples, leur inſinuer
» nos goûts, pour leur vendre nos vices au poids
» de leur or.

» Je l'ai dit, je le répete (*b*), on cultive trop
» en France : en cultivant beaucoup moins, on
» pourroit cultiver beaucoup mieux, & récolter
» beaucoup plus ».

Remarques. Ce jugement ne cadre pas avec l'éloge pompeux du gouvernement anglois. Quelle eſtime accorder à un peuple opulent qui ne parviendroit aux richeſſes que par la corruption des mœurs ? La diſtinction du caractere des

---

(*a*) *Page* 256, colonne 2.

(*b*) *Page* 196, art. Mouton.

deux nations nous eſt trop honorable pour ne pas y accéder. Mais les Anglois n'appelleront-ils pas de ce jugement ?

Quand & comment la draperie a-t-elle perdu le droit d'être honorée d'une claſſe à part ; comment un débitant peut-il vendre, avec ſes étoffes, les vices de ſa nation ? Il peut y avoir quelque choſe de cela dans le commerce des étoffes de ſoie en or & en argent, *&c.*, mais on ne voit pas comment l'art de tiſtre & d'apprêter les ouvrages en Lainerie, tant varié & tant recherché ſoit-il, peut ouvrir une voie généralement ſuivie à un luxe ruineux, à la molleſſe, & à la corruption des mœurs.

On ne cultive pas trop en France, & en général on cultive bien. C'eſt le ſol qui decide des méthodes ; mais on défriche trop. Le labour du gâſon, des pentes & côteaux, laiſſe à découvert des terres qui, précipitées par les pluies abondantes, ſont portées dans les vallons ſur des prairies, & ſur des ſols fertiles qu'elles couvrent de ſédiment mêlé de cailloux & de grêve. Il ne reſte plus, à l'endroit défriché, qu'un tuf ſur lequel l'herbe ne repouſſe plus, & où la mouſſe même ne peut prendre.

On plante beaucoup ſur les friches, & l'on fait bien ; mais au lieu de les garnir de taillis,

dont on ne permet pas l'entrée aux Troupeaux ; les ſeigneurs & les grands tenanciers ne pourroient-ils pas imiter les propriétaires nourriciers, ou cultivateurs qui plantent dans les vacans ou terreins incultes, des arbres à plein vent diſtans de quinze à vingt pieds les uns des autres ? La ſomme du produit eſt la même, par les boutures, par la vente des arbres, après un laps de temps. Ce genre de plantation n'exclud pas les Troupeaux, ſoit pour pâturer, ſoit pour s'exercer, ſurtout dans les temps de pluie, lorſque le ſol eſt élevé.

Il n'eſt pas de notre intérêt que la draperie s'étende au préjudice de l'agriculture : les atteliers, auſſi multipliés qu'en Angleterre, enleveroient au labourage une infinité de bras. L'adminiſtration a reçu, à ce ſujet, des repréſentations fondées pour des provinces intéreſſantes par leurs productions en denrées de premiere néceſſité, où un grand nombre de domeſtiques déſertoient les fermes pour les opérations moins pénibles des Manufactures.

Deuxieme Propoſition. « La grande Bre-
» tagne (*a*) n'a point de concurrence à craindre,
» excepté dans les draps fins, où la France en

(*a*) *Page* 258, art. Drap.

» offre de qualité égale à ceux d'Angleterre. Ils
» ont même un lustre supérieur, mais ils
» manquent de solidité, ne sont pas d'un aussi
» bon usé, & sont à meilleur compte. La France
» excelle dans les couleurs simples, & très-rare-
» ment dans les couleurs mélangées.

» (*a*) La plus grande quantité d'étoffes qu'on
» voit dans les magasins de Livourne, pour la
» consommation du pays, sont des draperies
» angloises, de basses qualités, faites avec le
» rebut de leurs Laines généralement teintes en
» écarlate, & pour l'habillement des gens de la
» campagne, surtout des femmes. La matiere,
» quoique commune, y est grandemement mé-
» nagée, mais il faut du bon marché, & tout
» passe alors à la faveur d'un joli apprêt. C'est le
» bas prix qui fait vendre toute sorte de choses
» par toute l'Italie ... Il faut, aux Italiens du
» léger & du bas prix; aucune Fabrique n'est
» plus en état de le leur fournir que celles du
» Languedoc ... Au levant même, il faut des
» draps à tout prix. ... Quand nous étions très-
» séveres, notre commerce y étoit très-resserré.
» Il n'a pris d'étendue qu'en raison de la liberté
» qu'on lui a donnée, étendue qui augmenteroit

(*a*) *Page* 407, colonne 2.

» certainement

» certainement encore, ſi l'on diminuoit les en-
» traves qui reſtent, & ſi nous nous aviſons de
» croire ne devoir fournir que telles ou telles
» choſes, les Anglois ſont là toujours prêts à
» nous ſuppléer ».

Remarques. L'obſervation fait tomber naturellement les reproches d'ignorance & de foibleſſe. Nous marchons ici de pair avec les Anglois, quant au genre d'induſtrie dont il s'agit.

Les François ſont légers & changeans. Les modes ſe ſuccedent rapidement parmi eux. On recherchoit autrefois des draps fins, durables, & de bon uſé. On portoit un même habit pluſieurs années. Le luxe actuel paroît avoir proſcrit cette méthode parmi les citoyens aiſés. On oſe à peine montrer dans les cercles, une ſeconde année, l'habit qu'on a porté la précédente. Le but eſt atteint pour notre conſommation nationale. Nous commerçons du ſurplus avec l'étranger. Que faut-il davantage?

Je ſais qu'on ne penſe pas au nord comme au midi de la France, & qu'on regrette les temps où nos Manufactures de campagne fourniſſoient une grande quantité de marchandiſes plus ſolides & plus durables que celles d'aujourd'hui. Le rétabliſſement de l'ordre ancien eſt facile. L'auteur en ouvre la voie dans les textes qui ſuivent.

Troisieme Proposition (*a*). « Nos Manufac-
» tures de draps les plus distinguées, & nos Fa-
» bricans les plus en crédit, partant les plus
» riches, ceux qui personnellement sont le plus
» protégés, sont hors de regle, & n'en ont point,
» ou elle est pour eux ce que sont tant d'autres
» loix, des rets que rompent les forts, & qui
» n'arrêtent que les foibles (*b*). On doit ap-
» plaudir aux lumieres du Fabricant qui le pre-
» mier osa, à ce sujet, (pour le nombre des
» fils, & pour les Laines nationales substituées
» aux étrangeres) franchir les bornes des régle-
» mens : la qualité n'est pas moins parfaite, quoi-
» qu'on emploie des Laines nationales.

» (*c*) En Warvick-Shire, à Conventry, non
» dans la ville, mais dans les campagnes des
» environs, on fait des serges de Rome, de Mi-
» norque, des prunelles en Laine, des pannes,
» des tamises à fils simples ; c'est ici, à Kelle-
» ring, Rouwel & Lonbourg, que se font les
» plus belles tamises de l'Angleterre. Tout ce
» pays est couvert de fabriques ; tous les labou-

(*a*) *Page* 262, colonne 2.
(*b*) *Page* 412, colonne 1.
(*c*) *Page* 257, colonne 2.

» reurs récoltent la Laine, la préparent, fa-
» briquent & vendent les étoffes ».

Remarques. M. Roland de la Platiere voit plus juste ici que dans les textes précédens. Il saisit le principal obstacle au rétablissement & à l'accroissement de nos Manufactures : la multiplicité & la rigidité des réglemens.

Les Fabricans des grands emplois en secouent le joug : le foible, sans crédit, est vexé sans ménagement. Il est astreint à des regles souvent dictées par des riches intéressés à surprendre la bonne foi d'une administration à qui l'on cache le jeu des ressorts qu'on lui fait mouvoir.

M. Roland de la Platiere fait très-bien contraster notre conduite avec celle des Anglois, relativement aux atteliers des campagnes; mais il eût dû articuler les causes de la chûte d'une infinité de métiers qui prospéroient encore dans plusieurs parties des provinces du centre & du nord de la France, il y a cent ans.

Il n'oublie point la révocation de l'Edit de Nantes. Il la considere par rapport à la perte des citoyens expatriés, & au vide que cet exil a laissé dans notre Lanifice. Il auroit pû insister sur celle des fonds, de l'industrie, & sur le caractere qui distinguoit les protestans de ceux attachés à la religion dominante.

Ceux-là, exclus des charges, ſe livroient ſans partage aux détails de leur profeſſion. Exacts à ſurveiller toutes les parties de la fabrication, leurs ſoins ſe portoient principalement ſur le choix de la matiere premiere, la filature & les teintures. Correſpondance & liaiſons aſſidues avec les nourriciers, fréquentation des marchés & des foires, concours avec les mégiſſiers, avec les bouchers, même pour parvenir à tirer le meilleur parti des pelades. Les Laines de chaque pays étoient conſommées ſur les lieux, aux uſages analogues à leurs qualités; frais de tranſport épargnés; fraudes des marchands intermédiaires prévenues; bonté & bas prix de la denrée.

L'auteur auroit pu auſſi ne point paſſer ſous ſilence les égards, les faveurs même de l'adminiſtration actuelle pour toutes les claſſes d'hommes utiles, ſans que la différence des religions y fût un obſtacle comme anciennement, au lieu de rappeler avec aigreur, & ſans néceſſité, les déplorables & déſaſtreux événemens de la S. Barthélemi (*a*) & de l'exil des religionnaires.

Les mêmes attentions régloient & dirigeoient les actions de tous les chefs d'atteliers répandus dans les campagnes, peu de temps après l'époque

---

(*a*) *Page* 77, colonne 2, art. Laine.

fatale dont il s'agit. Mais bientôt la concurrence des égaux, le crédit des opulens, l'envie des concitoyens, l'esprit de parti, des haines domestiques, & d'autres causes de ce genre, ont fait évaluer à un taux exorbitant, le produit du travail des atteliers qui prospéroient par les sueurs, l'intelligence, la surveillance, & l'adresse des maîtres. Ceux-ci, assujettis en conséquence à des cotes de taille & d'industrie injustes & vexatoires, ont été successivement forcés d'abandonner leur emploi.

Il eût pu joindre à cette exposition, le parallele des procédés usités dans les grands atteliers, avec ceux des Fabricans de campagne; opposer l'indifférence ou la négligence de ceux-là, qui reçoivent souvent d'une cinquieme main, ce que ceux-ci tirent de la premiere, & quelquefois de leur domaine; le luxe & le faste des uns, qui dédaignent de voir autrement que par les yeux des commis, courtiers & subalternes, avec l'exactitude, la vigilance, & la simplicité des autres.

Quatrieme Proposition. Liberté & récompense. M. Roland de la Platiere attribue à ces deux causes la prospérité des Anglois en Lanifice : imitons-les, nous obtiendrons les mêmes résultats qu'eux.

S'il exiſtoit un *ordre* pour les arts & métiers ; le nom de *liberté* en ſeroit la deviſe.

La façon de penſer des Anglois ſur les récompenſes, n'eſt pas uniforme, ſurtout par rapport au commun des Fabricans. Le docteur anglois Ferguſon eſtime que la liberté ſuffit : il a de nombreux partiſans. Voici ce que j'ai recueilli dans la ſeconde claſſe de notre fabrication. Je ne ſuis que ſon écho : les perſonnes inſtruites en porteront leur jugement.

Les gratifications & les récompenſes font un honneur infini aux attentions du gouvernement, pour l'avancement de notre négoce en Lainerie. Pluſieurs inconvéniens réſultent de ces ſortes de faveurs.

Les *prix* ſont ordinairement ſuivis de repas, qui conſtituent en dépenſes & en perte de temps. L'envie eſt excitée. Les profits du ſuccès, ou de l'intelligence, ſont exagérés, & après quelque laps, on eſt impoſé en conſéquence, contre le gré, & à l'inſu des premiers prépoſés.

Le ſeul privilege auquel un Fabricant du commun pût prétendre, ſeroit celui d'une taxe d'office en taille, & autres impoſitions acceſſoires, qui ne fût pas ſuſceptible de varier, à raiſon du débit & de l'extenſion du commerce.

Le fiſc ne perdroit point en aſſignant quelques

ſols ſur chaque aune de draps qui ſeroit vendue aux boutiques, aux marchés, & aux foires. Mais il faudroit que la perception fût à l'abri des tracaſſeries, ou de l'humeur des commis. Mieux vaudroit pour le négoce, que le travail & le débit fuſſent en France ſur le même pied de franchiſe qu'en Angleterre. Voilà pour les récompenſes.

Quant à la liberté, le particulier demandoit le rétabliſſement de ce qui avoit lieu vers le milieu du ſiecle paſſé & au précédent.

Le réglement de 1669, & la plupart de ceux qui l'ont ſuivi, décelent, dans l'adminiſtration, des vues de droitures pour le ſoutien & la proſpérité du commerce. Mais on ne ſent pas que les beſoins nationaux, les débouchés & le débit, varient d'une année à l'autre; que telles matieres, pour le tiſſu & pour la teinture, changent de prix, ſouvent de nature, & deviennent plus ou moins difficiles à acquérir : les pelades interdites, ainſi que certaines Laines du crû de l'étranger, ſont, après un court intervalle, des reſſources de premiere néceſſité, eu égard aux apprêts, aux qualités accidentelles, & aux caprices des modes.

Il y a cependant des articles ſur leſquels il eſt néceſſaire qu'une police éclairée ſtatue & prononce.

Il faudroit qu'elle fût exercée, comme anciennement, dans chaque lieu & district, par des égards ou jurés, par la magistrature, par des officiers municipaux, ou par des notables versés dans la partie; que la surveillance & l'autorité fussent réglées selon l'exigence du local, pour prononcer & juger relativement aux vicissitudes.

Un tel régime rétabliroit bientôt l'ordre ancien. On verroit renaître tant d'atteliers précieux qui n'existent plus, & d'où sortoient des qualités d'étoffes solides, durables, & d'un prix raisonnable pour l'habillement commun du peuple, pour les troupes même, & pour la livrée.

Cette opinion est conforme à la façon de penser du marchand de mouton de Lille en Flandre, rapportée au §. III. du Mémoire, Février, 1784.

Que conclure de ce sentiment, & des observations qui le précédent? Que nous devons imiter les Anglois par rapport à la liberté & au sort commun de leurs Fabricans.

La différence des constitutions nationales n'est pas un obstacle, puisque les erremens proposés leur ont été tracés, & par nos ayeux, & par les réfugiés François.

A la faveur d'un tel régime, l'envie feroit place à l'émulation, & l'industrie rentreroit dans tous ses droits.

Les revenus du fiſc ne ſubiront aucune diminution en ſubſtituant quelque taxe ſur la choſe, à l'impôt perſonnel.

L'adminiſtration fatiguée par des ſollicitations continuelles de gratifications ou de récompenſes ; ne ſera plus diſtraite par les demandes. Combien de pieges tendus par différens intérêts pour parvenir à des fins de cupidité !

Ce qu'on expoſe du travail & du négoce de Warvick-Shire, des campagnes de Conventry, des Fabriques de Kellering, Rouvel & Lonbourg, eſt le tableau de ce qui ſe paſſoit au Septentrion de la France, avant la foule des réglemens généraux de la fin du ſiecle dernier, à cette différence près, qu'on manufacturoit plus de draperie que d'étoffes raſes. Le goût & les ſecrets de l'art ſe perpétuoient dans les familles, & ſe perfectionnoient, ce qu'on ne remarque pas de nos jours dans la plupart des grands emplois. Un pere, dont les ſuccès ont été couronnés par l'opulence, vend ſon fond, acquiert des terres, des titres de nobleſſe, place ſes enfans dans le militaire ou dans la robe, & n'épargne aucun ſoin pour effacer juſqu'à l'idée de ſon premier état. Il eſt ſucceſſivement remplacé par des dupes éblouis de l'éclat de ſa fortune, qui s'inſtallent avec le quart des fonds néceſſaires. Ils échouent, cauſent

eux-mêmes des faillites. Il eſt aiſé de ſentir le tort que ces révolutions ordinaires ſont dans le commerce.

D'autres, à la faveur d'une hoirie ou d'une ſomme acquiſe dans l'agiotage, forment le projet de relever une Manufacture royale, ou d'en élever une à leurs frais. Le calcul, toujours mal ſpéculé, leur aſſure un profit triple de la miſe, & la perſpective d'une fortune rapide. Déjà ils ont culbuté les Anglois, & rétabli la ſupériorité de la nation. Repas & fêtes en conſéquence. Les paraſites & les adulateurs fixent la principale attention de l'entrepreneur, le détournent de l'objet. Les fonds manquent, le crédit de même. L'œuvre eſt couronnée par la ruine de l'enthouſiaſte & de ſes aſſociés.

Les ſpéculateurs en théorie riſquent moins. Ils parlent à des êtres oiſifs qui ſouvent reçoivent d'eux la premiere idée du ſujet. Les lecteurs initiés cedent à la véhémence ou à la légéreté du ſtyle, à des penſées ſaillantes, à des raiſonnemens ſpécieux, à des faits applicables à un pays, & contraires aux autres.

Quelle que ſoit l'utilité du parfait rétabliſſement de l'ancienne liberté, elle ne peut être rendue que par degrés, aux vœux des Fabricans de nos campagnes.

Le Languedoc, & plusieurs districts des provinces voisines, ont été long-temps astreints à des loix trop séveres touchant les draps pour l'Italie & pour les échelles du Levant. Ils ont été enfin favorisés des égards de l'administration, aux représentations des négocians. Tout semble promettre que la même indulgence est sur le point de s'étendre aux provinces du Septentrion.

Une question se présente, à laquelle M. Roland de la Platiere doit prendre un vif intérêt.

La liberté étant rétablie & consolidée, que deviendra l'*inspection?* Ses recherches & l'éloquence qu'il a prodiguées pour établir les droits & l'utilité des fonctions de son titre, seront en pure perte. Il faut lire dans le Volume, au mot *Inspecteur*, ses sorties vigoureuses contre les attaques de ses adversaires, & le combat qu'il livre aux auteurs de l'adage, *qu'on ne sait pas comment deux inspecteurs peuvent se regarder sans rire.*

On croit avoir rendu sensible la nécessité d'une police locale pour la fabrication & le débit des étoffes, ainsi que l'influence de MM. les Intendans, & des administrations provinciales relativement à l'impôt.

M. Roland de la Platiere estime & prononce que l'Inspecteur doit être juge absolu dans la

partie, & que la manutention exclusive qu'il réclame, n'est pas plus compatible avec la Magistrature qu'avec le Sacerdoce. Il est fâcheux pour sa cause, que la tradition & les faits démontrent le contraire.

Terminons & convenons que tout n'est pas erreur dans la compilation de M. Roland de la Platiere. Elle contient des faits & des détails intéressans, mais noyés dans une trop longue suite de phrases qui n'ont pas un rapport immédiat au sujet. L'article Mouton est dix fois plus étendu que la matiere ne le comporte. Hors d'œuvres prolixes & presque inutiles, dans un Dictionnaire, d'après son opinion sur les Laines d'Espagne (*a*), de Suede (*b*) & d'Angleterre (*c*). Ce qu'il dit des pelades est en même temps trop vague & trop superficiel. Il est louable d'avoir insisté sur les inconvéniens résultans de la multiplicité & des dispositions des réglemens, sur les égards dûs aux Manufacturiers du second ordre, & sur l'abus des faveurs prodiguées à ceux du premier, sur les obstacles à cette égalité, dans l'usage de relever ou de soutenir les anciennes Manufac-

(*a*) *Page* 141.
(*b*) *Page* 178.
(*c*) *Page* 141, col. 1.

tures royales, de penſionner, d'accorder trop de crédit aux chefs des vaſtes entrepriſes, diſtinctions auſſi nuiſibles à la population, qu'à la perfection de l'art & à l'avancement du négoce; d'annoncer enfin la liberté, comme premier moyen de rétablir notre Lanifice : mais tout lecteur judicieux, & de ſang-froid, condamnera l'aigreur, l'amertume, & la véhémence de ſon ſtyle ; le fiel & la bile qui coulent trop ſouvent de ſa plume ; l'aſſurance avec laquelle il fronde les ſentimens-pratiques oppoſés à ſes opinions ; la prolixité & l'obſcurité de ſes hors-d'œuvres, ſurchargés d'antitheſes, d'équivoques, & de jeux de mots cauſtiques, inutiles ou inintelligibles aux gens de l'art, pour qui il prétend écrire. Il juge toutes nos provinces d'après les impreſſions qu'il a reçues dans les cantons du Languedoc & de la Picardie, où ſes fonctions d'Inſpecteur l'ont retenu.

Pourquoi cette affectation ſoutenue, d'attribuer le ſuccès du Lanifice anglois à une ſorte d'influence excluſive des principes du gouvernement & des conſtitutions britanniques, après être convenu qu'il étoit dû à l'habileté des réfugiés François, nés & formés ſous les loix d'un Etat monarchique ? Pourquoi rapporter la cauſe de ce fâcheux événement, *à la vieilleſſe obſédée, & à*

l'esprit implacable d'un Monarque altier (*a*) plutôt qu'à un plan mal combiné, tendant au repos de l'Etat ? Il y a de l'indécence à qualifier (*b*) de volumineux, monstrueux & barbares, les réglemens rendus en *1666*, pour les sayeteurs & hautelisseurs d'Amiens. Quelle inconséquence de reconnoître d'abord (*c*) qu'à une époque peu éloignée, l'Angleterre, qui ne savoit pas travailler ses Laines, les vendoit aux Flamands & aux Hollandois, les seuls industrieux, & presque les seuls commerçans d'alors, qui habilloient presque toute l'Europe.... ; que nos atteliers en draps fins ont été formés, & long-temps dirigés par des maîtres & des ouvriers Hollandois (*d*), puis, de reprocher à ce même peuple (*e*), d'être aussi lourd qu'est épais l'air qu'il respire ! Nous supprimons beaucoup d'autres traits plus propres à inspirer la défiance, qu'à gagner l'esprit des lecteurs.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Que conclure finalement sur les moyens de

(*a*) *Page* 277, col. 2, art. Drap.
(*b*) *Page* 280, col. 2.
(*c*) *Page* 258, col. 1, art. Drap.
(*d*) *Page* 279, col. 2.
(*e*) *Page* 170, art. Mouton.

perfectionner nos Laines, & de rétablir notre fabrication ? Ils sont simples.

Laines. Parquer l'été, héberger l'hiver dans des étables propres & saines, exercer, conduire aux champs, à des heures analogues aux climats & aux pâturages, expérience & soins du berger, aisance du nourricier, voilà les vrais expédiens d'affermir la santé du bétail, de féconder les terres, & de fomenter le suint graduel que fait la bonne Laine.

La méthode reçue, & pratiquée au centre du royaume, est susceptible de modifications relatives au climat & aux productions. La vie des moutons bocagers est un parcage en blanc perpétuel. Les Troupeaux de quelques provinces du Septentrion gardent l'étable toutes les nuits de l'année, sans que la santé & la Laine en souffrent. L'intérêt & les divers genres de culture écartent ou rapprochent les propriétaires, tant de la regle générale, que des extrêmes.

Manufactures. Liberté aux Fabricans sur le choix & les apprêts des matieres premieres, pour le tissu & pour les teintures : soins & façons des pelades : suppression de toute espece d'impôt personnel en taille, industrie, *&c.* à raison de l'entreprise ou de l'emploi : assigner sur la chose les

contributions aux charges de l'État, police, inf-pection locale & particuliere.

Ce prononcé eft celui de fabricans retirés, dont les lumieres, en ce genre, ne font point équivoques. Leur témoignage nous a été rendu fenfible par nombre d'exemples recueillis dans nos Provinces feptentrionales, depuis le Berri, la Sologne & le Gatinois, jufqu'à la Normandie, la Picardie, la Champagne & la Flandre.

Tout ce qui vient d'être expofé & difcuté, fe réduit au principe d'imiter les Hollandois fur leurs foins de préférence pour la fabrication des draps & marchandifes ufuels du commun peuple, des ouvriers, manœuvres, journaliers, & de tous les citoyens dont les bras font le premier mobile & les refforts du commerce. L'effet dépend du rétabliffement des Manufactures difperfées.

Confidérons les Anglois comme des voifins d'un bon exemple, par rapport au genre de liberté accordé, fans diftinction, à toutes les claffes de leurs Manufactures. Nous fubftituerons, aux idées de concurrence & de rivalité, une émulation honnête & éclairée; le négoce des deux peuples éprouvera la jouiffance de tous les avantages auxquels il peut prétendre. L'harmonie fera place aux hoftilités qui retracent depuis fi long-temps celles de Rome & de Carthage; nous recueillerons

recueillerons enfin les fruits d'un traité, chef-d'œuvre d'une politique ſage & réfléchie, qui ouvre la voie à ces deux Empires pour arriver au comble de la gloire & du bonheur.

NOTE ſur la Critique du Traité des bêtes à laine.

Objection. (*a*) Après les ouvrages d'Ellis, de Mills, Haſtfer, Alſtroemer, *&c.* traduits & non traduits... tous compilés, copiés, peu ou point cités par les François, nous indiquerons de ceux-ci, le thême en trois façons, de M. L. Carlier, ſous les titres de Mémoires, *&c.*, Conſidérations, *&c.*, Inſtructions, *&c.*, ouvrages qu'on ſent bien, nous dit l'auteur même, être inſuffiſans pour aſſeoir le plan d'une éducation propre à toutes les eſpeces répandues dans les Provinces de France; & enfin, pour ſuppléer à cette inſuffiſance, la très-longue paraphraſe de ces mêmes ouvrages, intitulée : *Traité des bêtes à laine.*

Réponſe. Le Mémoire couronné à l'Académie d'Amiens, & imprimé en 1754, a été en France le ſignal des écrits ſur les Troupeaux & ſur les Laines qui ont paru depuis. M. Roland de la Platiere & M. Daubenton y ont puiſé les principes

(*a*) *Page* 206, col. 2, art. Mouton.

de Chomel, ainsi que dans l'Avertissement à l'Edition de Wanhastfer, & dans les considérations de 1762, sur l'extraction des bêtes étrangeres & sur les croisemens. M. Daubenton a changé de plan, d'après les Observations du Mémoire de 1784. M. de la Platiere persiste. L'instruction de 1763 contient beaucoup de restrictions aux trois premieres brochures. Le Traité de même. L'Instruction de deux cens pages est analisée en cinq au dénombrement. On n'y paraphrase point, mais on y modifie plusieurs textes des trois productions dont il s'agit. On démontre les inconvéniens de l'extraction & des croisemens.

Il n'est besoin que d'un apperçu pour se convaincre que le plan du Parc mûré est une longue paraphrase des deux brochures citées, & des principes de Chomel, précédée de plus longs & très-longs préambules, & qu'au *toisé*, le Mémoire de M. de la Platiere, imprimé en 1779, paraphrasé dans l'Encyclopédie, l'emporte douze fois par ses immenses détails, sur le corps & les accessoires du Traité, eu égard à l'étendue des matieres.

M. Roland de la Platiere se plaint (*a*) qu'on

(*a*) *Page* 137, col. 1.

eſt inondé d'une foule de *Traités* ſur les Troupeaux.

Réponſe. On ne penſe pas qu'il y ait d'autres Traités complets ſur les bêtes à Laine, que celui de M. Carlier, imprimé en 1770. Il n'en exiſtoit pas avant. Les matieres ſont diſtribuées en huit chapitres : le premier, ſur les eſpeces ordinaires & extraordinaires : le ſecond, du berger, de ſes devoirs & de ſes fonctions : le troiſieme, génération du bélier & de la brébis, des agneaux, des moutons & des chatrices : le quatrieme, formation des Troupeaux : le cinquieme, pâturages, fourrages, & diverſes ſortes de nourritures, conduite aux champs : le ſixieme contient une deſcription des Parcs d'été, des bergeries, de leur conſtruction & dimenſions, digreſſion ſur le loup, une autre ſur les Parcs domeſtiques, gouvernement d'un Troupeau aux champs & à la bergerie : le ſeptieme, produit & vente des bêtes à Laine ; 1°. tonte & façons des Laines ; 2°. location des Troupeaux d'éleve, perte & gain ; 3°. Troupeaux d'engrais pour les boucheries, apprêt & débit de la viande du mouton, peaux : le huitieme, des maladies.

Objection. (*a*) Peut-être encore me deman-

(*a*) *Page* 140, col. 1.

dera-t-on pourquoi je cite ce Traité de préférence à tant d'autres, que je ne parois pas estimer valoir mieux ; ce n'est point assurément que je ne croie autant estimable, & que je n'estime autant son auteur ; c'est qu'il parle de tout, que de tous il est le plus étendu, qu'il est vraiment volumineux, c'est qu'il a été fait par ordre du gouvernement, sous les yeux de l'administration, & imprimé aux dépens du public.

Réponse. Le louche de la premiere phrase la rend inintelligible. Le corps du Traité comprend cinq cent dix-sept pages, l'Introduction ou Chapitre préliminaire soixante-deux ; description ou dénombrement des especes, du local, qualité des Laines, Manufactures, *&c.* de la France, deux cent quatre-vingt-six pages *in*-4°. équivalentes, à cause des interlignes & du caractere, à autant de pages *in*-12 d'impression ordinaire. Est-ce trop pour un sujet dont les *détails* sont *immenses ?* M. Roland de la Platiere ne condamne & ne reprend rien au fond & à l'ensemble des huit Chapitres. Il les colore seulement d'un vernis de critique indéfinie. L'auteur seroit d'autant moins recevable à s'en offenser, que M. Roland de la Platiere n'a pas dédaigné d'adopter & d'insérer aux articles *Mouton*, *Laine*, *Manufactures*, *Draperie*, &c, de l'Encyclopédie, la plupart de

ſes regles, ſous un autre ordre & dans un ſtyle différent.

L'ouvrage n'eſt pas exempt de vices de forme. M. Carlier n'a pas été le maître de les prévenir. Il en convient à la page 8 des Remarques du berger Idelot ſur M. Daubenton. Ils diſparoîtront dans une ſeconde Edition.

Voici cependant des griefs déduits par M. Roland de la Platiere.

Erreur ſur l'explication d'un texte de Virgile, concernant des voleurs d'Ibérie (*a*). Cela peut être.

Mention des baguettes de Jacob, de tiſons ardens, & d'autres objets dont la vue a frappé l'imagination de pluſieurs brebis pleines, *&c.*

L'allégation n'eſt rien moins que puérile. On a pour but de prouver qu'une frayeur, & d'autres ſenſations ſemblables, font ſouvent avorter les brebis, ou mettre bas un fruit d'une conformation irréguliere. Pluſieurs de ces exemples ſont rapportés par Haſtfer, que M. Roland adopte (*b*) pour l'un de ſes guides. Ils ſont, au reſte, plus analogues au ſujet que les notices des mûriers & des vers à ſoie, des vins & eaux-de-vie, oli-

(*a*) *Ibid.*

(*b*) *Page* 137, col. 1.

viers, huiles, ſavons, *&c.*, de population, *&c.*; inſérées par le critique dans ſes détails ſur les Troupeaux, les Laines & les Manufactures du Languedoc (*a*).

On ne ſache pas de taxe impoſée ſur le peuple, pour ſubvenir à l'impreſſion du Traité. La plus grande partie des frais de recherches, de voyages, & d'une correſpondance de huit années, ont été au compte de l'auteur.

Objection. M. Carlier cite les anciens toutes les fois que l'occaſion s'en préſente. M. Roland de la Platiere dit qu'il ne les croit pas exempts d'erreur. Il reconnoît que Columelle, aux Chapitres II, III, IV & V du ſeptieme des douze Livres de ſon Agronomie, réunit les préceptes de tous les anciens.

Réponſe. M. Carlier cite rarement d'autres écrivains de l'antiquité, que Columelle. Ses préceptes ont fixé ſon attention. Il les expoſe toutes les fois qu'il les trouve conformes à une tradition & à une perpétuité d'uſages reçus depuis quinze ſiecles parmi les nourriciers & les cultivateurs. Il croit Columelle évidemment exempt d'erreur, lorſqu'il prononce ſur l'abus d'extraire des races étrangeres, & ſur l'attention des nourriciers à

(*a*) *Page* 420, col. 1, art. Drap.

leur préférer les Troupeaux indigenes ; en suivant les regles qu'il énonce pour en perfectionner la race.

M. Roland de la Platiere juge les modernes encore moins exempts d'erreur. Il ne sait pas gré à M. Carlier d'avoir recueilli & déféré aux leçons des bergers & des nourriciers; aux renseignemens sur chaque Province qui lui ont été adressés par MM. les Intendans, & par divers Membres des Sociétés d'Agriculture... gens, dit le critique (*a*), dans les noms desquels, en général, je ne trouve pas de quoi établir ma confiance.

La marche qu'a tenue M. Carlier, l'a autorisé à en user autrement. Il s'est d'abord instruit par l'inspection des lieux. Il a fait ensuite un choix de faits & de pratiques énumérés dans plus de trois cent questions répondues qui lui ont été communiquées, après avoir, au préalable, examiné & combiné le tout sur des vérifications faites par des correspondans patriotes. Telle est la base sur laquelle il a fondé ses jugemens & ses regles.

Il a été dit & répété, & c'est le sentiment général, qu'en fait d'agriculture & d'industrie, les

(*a*) *Page* 140, col. 1, art. Mouton.

gens de l'art ſenſés & experts, ont une prépondérance acquiſe ſur les compilateurs caſaniers, qui n'ont jeté ſur les objets qu'un coup-d'œil rapide pour ſe livrer habituellement aux travaux de cabinet, qui prétendent inſtruire & éclairer le monde policé & commerçant ſur trente ſujets divers, dont chaque demanderoit trente & quarante années d'obſervations locales pour être approfondis.

Les trois qualités d'Avocat, d'Inſpecteur-général des Manufactures, & d'Académicien, dont M. Roland de la Platiere ſe pare, ſuppoſent des fonctions, ou ſont des titres en l'air. Dans le premier cas, elles doivent être regardées comme des obſtacles à ce qu'il ait pu acquérir les connoiſſances néceſſaires pour décider à l'excluſion, & contre l'avis de gens conſommés dans la partie. On ne peut y parvenir qu'en ſuivant aſſiduement la conduite des Troupeaux dans chaque ſaiſon de l'année. S'il a pour but d'éblouir & d'accréditer ſes opinions, il eſt dans l'erreur. Ce genre de faſte n'a d'autre effet que celui d'écarter la confiance, ſouvent d'aliéner les cultivateurs & les gens de campagne.

Mais, ajoute-t-on (*a*), l'auteur n'a vu que la

(*a*) *Ibid.*

France, dont je n'ai à parler que pour proposer d'y établir ce qu'on fait ailleurs.... M. Carlier, lorsqu'il parle des pays étrangers, me laisse en doute s'il a lu leurs auteurs, de quelle maniere il les a lus.

Réponse. L'érudition du critique, dans ses recherches sur l'étranger, se borne à la lecture d'Ellis & d'Hastfer, l'un Anglois, l'autre Suédois.

L'administration a facilité à M. Carlier l'examen de tous les auteurs dont il ignoroit l'idiôme. Il a été de plus en plus convaincu que la plupart des régimes & des maximes étrangeres étoient bonnes chacune, eu égard au climat & aux productions territoriales, & qu'elles n'étoient, en aucune sorte, applicables aux principes reçus de notre agriculture.

M. Carlier a été éclairé sur l'Angleterre, sur l'Espagne & sur la Suede, par les Observations de M. Alstroemer fils, rédigées pendant un long séjour, tant en Espagne qu'en Angleterre. Feu M. Vargentin, Secrétaire de l'Académie de Stockolm, qui lui a procuré le Manuscrit, y a joint des notes intéressantes sur la Suede. Un Membre respectable de l'Académie des Sciences, lui a obtenu, dans trois voyages en Angleterre, les échantillons de Laine, & tous les documens

qu'il pouvoit desirer. Deux Membres du Consejo de la Mesta, lui ont rendu le même service pour l'Espagne. Il a été dit que les Troupeaux & les Laines de Hollande ne different pas de ceux de la Flandre françoise. M. Carlier a rassemblé lui-même en Flandre les notions contenues dans son Instruction de 1763 sur le bétail de cette Province. Des correspondans domiciliés l'ont accompagné dans ses recherches.

Voilà les quatre & les seuls peuples qui, d'après les termes de M. Roland, nous ont précédés dans la carriere de l'Observation, & nous laissent hors de rang, quant à la pratique de l'objet.

Il s'en faut certainement que les renseignemens obtenus par M. Roland de la Platiere, dans sa rapide expédition, pendant un temps de guerre, donnent à ses relations la même authenticité qu'aux perquisitions de l'auteur du Traité.

Objection. M. Roland de la Platiere désapprouve, en ces termes, le dénombrement & la description des races, des qualités des Laines de France, *&c.*, placés en hors d'œuvre à la fin de l'ouvrage. Je regarde, dit-il (*a*), les prétendues distinctions d'espece de moutons de province à province, l'éducation françoise me paroissant en

---

(*a*) *Ibid.*

général vicieuſe, les immenſes détails des pratiques de chaque canton dans leſquels on entre, les approbations qu'on leur donne, les réformes qu'on propoſe . . . comme n'entrant point dans mon plan.

Réponſe. L'opinion de l'auteur milite contre le ſentiment général & contre ſon plan. Rien de plus propre à l'inſtruction de l'agriculteur & du fabricant, que le tableau des variétés par rapport à la diſtinction des races, aux pâturages & aux productions, aux différentes ſortes d'éducation & d'engrais que les circonſtances locales exigent, aux Arts & Manufactures qui conſomment les Laines, au commerce & aux débouchés pour chaque objet. Le travail eſt auſſi exact & ſoigné qu'on peut le deſirer pour un coup d'eſſai & une premiere entrepriſe. Il eſt reſtreint, loin d'être diffus & prolixe. L'écrivain qui traiteroit le ſujet en grand, & avec l'étendue qu'il comporte, rendroit un ſervice diſtingué au négoce national, à l'étranger même, parce que la France ſeptentrionale d'une part, & la méridionale de l'autre, offrent toutes les ſortes de bétail, & de matieres premieres qu'on remarque dans tous les Etats du Nord & du Sud.

L'aſſertion de M. Roland de la Platiere eſt contradictoire avec ſes procédés. Il admet & exécute

les mêmes diſtinctions par rapport aux Troupeaux & au Lanifice des différentes provinces d'Angleterre & du Languedoc. Après avoir avancé, à la page citée, « que la France eſt trop circonſcrite » pour éprouver de grandes variations dans ſa » température, il convient cependant qu'elles » ſont aſſez marquées pour que la nature en » faſſe ſubir de très-ſenſibles à ſes productions; » l'eſpece fût-elle la même, les variétés ſont re- » marquables; & de celles-ci en naiſſent d'autres » plus remarquables encore, en ce qu'elles ſont » quelquefois pouſſées juſqu'à faire jeter des » doutes ſur l'eſpece même. La France conſidé- » rée ſous ce point de vue, pourroit donc, elle » ſeule, fournir des objets de comparaiſon . . . ».

Le fait explique tout. Eſt-il notoire ou non que telle Province ou tel Diſtrict ne produit que des Laines de peigne, d'autres des Laines de carde ou à draper, fines ou mi-fines, communes ou groſſieres, que le mouton de Flandre peſe huit & dix fois plus que celui de la petite branche du Querci; que la conduite & le gouvernement aux montagnes du Languedoc, de la Provence, de l'Auvergne, *&c.*, ne peuvent pas être répétés dans la Flandre & dans la Picardie; qu'on a, dans ces dernieres Provinces, & les autres limitrophes, des reſſources pour l'établement, la li-

tiere & les nourritures d'hiver dont on eſt privé au Midi ?

Les plans de conduite reçus dans chacune de nos Provinces, ſont bons. Ils peuvent être améliorés & portés à la perfection, en évitant les cauſes de dégradation, & en mettant en œuvre les moyens de réforme expliqués aux §. II & III du Mémoire 1784, & dans les articles du dénombrement.

A quoi penſe M. Roland de la Platiere lorſqu'il reproche des longueurs à autrui ? Ses immenſes diſcuſſions ſur les opérations du Lanifice formeroient un volume *in*-4°. de caractere ordinaire, ſi elles étoient ſéparées du corps de l'ouvrage. Les préceptes néceſſaires pour former un Manufacturier, & inſtruire un Inſpecteur, préſentés avec la clarté & la préciſion convenables au ſujet, contiennent à peine cent quatre-vingt pages *in*-12 d'une brochure, ſans nom d'auteur, qui a paru d'abord en 1763, & dont il y a eu une ſeconde édition; Paris, Saugrin, 1778. Le titre de *Mémoire* ſur les Manufactures, ſous lequel elle a paru, n'empêche pas qu'elle ne contienne des notions ſuffiſantes. Le ſurplus eſt de ſurérogation, parce que chaque Manufacturier a ſes reſſources particulieres & ſes moyens, eu égard au ſite des lieux, aux productions, aux débouchés, aux in-

grédiens, au ſol, aux eaux, aux terres à foulon; aux inſtrumens & à la main-d'œuvre pour toutes les opérations de la fabrique des draps & autres étoffes, à prendre les Laines immédiatement après qu'elles ſont coupées, juſqu'à la parfaite réduction de ces Laines en étoffes.

Quelle foule de digreſſions alambiquées, de parentheſes plus longues que les phraſes, de deſcriptions de méthodes angloiſes, qu'on preſcrit excluſivement comme des regles de conduite; tandis que d'année en année, les révolutions du commerce, le caprice des modes, l'invention d'une nouvelle étoffe, *&c.*, obligent de recourir à de nouveaux expédiens! Combien de ſorties, de ſarcaſmes, & de traits injurieux, inutiles & déplacés par-tout, principalement dans les ſujets d'économie rurale & de fabrication? Combien de tirades qui aliénent & qui irritent ſans inſtruire, par exemple, contre un Intendant d'Amiens, à l'occaſion de la révocation de l'Edit de Nantes (*a*); contre un M. Price (*b*), de qui il n'a pu obtenir la communication d'un ſecret de ſa fabrication: longue & amere critique (*c*) de l'Inſtruction de

(*a*) *Page* 277, col. 2, art. Drap.

(*b*) *Page* 20, art. Filature.

(*c*) *Page* 207 & 208.

M. Daubenton, où les points de réfutation du berger Idelot & de M. Carlier, ſont préſentés & réduits ſous le point de vue le plus déſobligeant, & cela, pour établir la réputation de ſon Troupeau chéri du Boulonnois, au préjudice & à l'excluſion de celui de Montbard!

Terminons, & diſons qu'il eſt fâcheux, pour l'honneur de la littérature, que des gens à talens prennent des impreſſions & s'engouent de ſyſtêmes ſinguliers, au point de fermer les yeux à l'évidence du vrai, aux opérations ſenſibles de la ſimple nature, à l'ancienneté & à l'uniformité de pratiques uſitées dans tous les états du monde commerçant.

C'eſt, au reſte, un bien que M. Roland de la Platiere ait épuiſé toutes les reſſources d'un eſprit vif & ardent pour accréditer des opinions dont la réfutation aſſurera de plus en plus les droits & l'avancement de l'induſtrie & de l'agriculture.

FIN.